

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONDUITE ET PILOTAGE  
DE LA POLITIQUE DE LA  
JUSTICE



PROGRAMME 310

---

**CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE**

---

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

---

Programme n° 310 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Catherine PIGNON

Secrétaire générale du ministère de la justice

Responsable du programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

Placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du ministère de la justice, le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » regroupe les moyens de l'état-major, du secrétariat général, des directions législatives, de l'inspection générale de la justice et des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG). Il soutient également les moyens d'établissements d'intérêt commun pour le ministère dont l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), la mission de recherche Droit et Justice (GIP MRDJ), l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTEN-J). Le programme finance deux missions transverses majeures pour l'ensemble du ministère : l'informatique et l'action sociale.

La stratégie du programme 310 poursuit un double objectif inscrit au quinquennal de la loi de programmation pour la justice (LPJ) : d'une part, l'amélioration de la qualité des prestations de soutien au cabinet de la ministre, aux services et directions, d'autre part, la modernisation de l'organisation et du fonctionnement du ministère, notamment par la mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN), chantier prioritaire du ministère, et de l'optimisation immobilière des sites de l'administration centrale.

Le budget retenu en LFI 2020, soit **452,3 M€** en autorisations d'engagement (AE) et **500,5 M€** en crédits de paiement (CP), tient compte de ces priorités notamment sur les volets action sociale et informatique ministérielle, il affiche une hausse globale de 6,4%(soit + 30 M€) par rapport à la LFI 2019.

En exécution budgétaire, les paiements réalisés en 2020 s'élèvent à **475,7 M€** soit un niveau de consommation globale à hauteur de 95 % des ressources prévues en LFI . Par ailleurs, ce niveau de consommation est supérieur de 4 % (T2 et HT2) à l'exécution 2019.

Concernant les emplois et les dépenses de titre 2, en 2020, le schéma d'emplois s'établit à **83 ETP**, en dépassement de 17 ETP par rapport à la prévision de la loi de finances initiale (LFI). Il correspond à la création de 67 emplois au titre de la poursuite du plan de transformation numérique du ministère (PTN), 7 au titre de l'accompagnement de la montée en puissance de l'Agence Nationales des Techniques Numériques Judiciaires (ANTENJ). Enfin, 9 emplois sont consacrés au renforcement de la qualité de vie au travail au sein du ministère avec le recrutement de référents hygiène, sécurité, conditions de travail et handicap dans les délégations interrégionales du secrétariat général.

Le plafond d'emplois consommé s'établit à **2 467 ETPT**, soit un dépassement de 35 ETPT par rapport au plafond d'autorisation des emplois en LFI, soit 2 432 ETPT. Ce dépassement est la conséquence de créations d'emplois réalisées très tôt dans l'année (70% dès le mois d'avril 2020) contrairement aux années précédentes. En effet, compte tenu de la difficulté pour recruter et fidéliser les informaticiens, le programme s'est notamment mobilisé en développant une stratégie de recrutements qui permet de répondre aux besoins du plan de transformation numérique dès la fin de l'année 2019 pour des recrutements effectifs en janvier 2020. Ce calendrier de recrutement n'a plus laissé suffisamment de marge de pilotage du schéma d'emplois en fin de gestion lorsque certains départs attendus n'ont pas eu lieu dans un contexte sanitaire ne privilégiant pas les mobilités. Les sorties escomptées en deuxième partie d'année ne se sont pas concrétisées à cause de de l'insécurité professionnelle générée par la crise sanitaire.

L'exécution 2020 est de **182,5M€**, dont 143,9 M€ HCAS, à comparer aux 143 M€ de la LFI, soit un dépassement de 0,9 M€.

**Concernant les dépenses-hors titre 2**, les engagements réalisés s'élèvent à **307,3 M€** et les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **293,2 M€** soit 92 % des ressources ouvertes en LFI (318 M€). Les ressources prévues en LFI ont notamment fait l'objet d'une mesure d'annulation de crédits à hauteur de 8,3 M€ en AE et 25,0 M€ en CP au

titre des arbitrages de fin de gestion, prenant en compte l'impact de la situation sanitaire sur le calendrier et la trajectoire financière des opérations d'investissement en 2020.

**S'agissant de l'informatique ministérielle**, l'année 2020 est la troisième année consécutive de mise en œuvre du PTN, initié en 2018 et inscrit dans le grand plan d'investissement (GPI). La consommation des crédits de paiement s'élève à **196,4 M€**, soit un montant en progression de 2 % par rapport à 2019. Cette situation est principalement liée à l'impact de la crise sanitaire qui s'est traduit par :

- des dépenses de fonctionnement (17,8 M€) pour couvrir des besoins complémentaires liés à la mise en place du télétravail (renforcement du RIE, visio-conférence, acquisition d'ultra-portables, etc.) ; ces dépenses non prévues en LFI ont été financées sur des ressources propres au programme ;
- des retards de livraison concernant le déroulement de certaines opérations d'investissement informatique et impactant la trajectoire budgétaire du GPI ;
- un report de certaines dépenses relatives au maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'interception judiciaire (PNIJ) sur 2021 et 2022.

Le déploiement du PTN s'est poursuivi sur ses trois axes : l'adaptation du socle technique et des outils de travail (axe 1), les évolutions applicatives (axe 2) et le soutien aux utilisateurs (axe 3).

Dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2020 a fortement mobilisé les efforts sur le premier axe du PTN afin de favoriser la mobilité et le télétravail des agents, avec des mesures concrètes telles que l'augmentation de la capacité du parc en ultra-portables (acquisition de 17 000 ultra-portables, portant la capacité à 36 000 postes, soit 40% des effectifs du ministère) et le renforcement de la capacité d'accès à distance à l'environnement de travail par VPN (Virtual Private Network).

Sur le deuxième axe, des projets applicatifs sont renforcés, accélérés ou déployés : dématérialisation de la chaîne civile (projet Portalis), transformation numérique de la procédure pénale (projet Cassiopée, échanges inter-applicatifs avec les forces de sécurité intérieure et de la communication électronique dans le domaine pénal...), refonte de l'application du Casier judiciaire, dématérialisation de l'aide juridictionnelle ; open data des décisions juridictionnelles, déploiement du portail numérique en détention, déploiement ou adaptation des SI du renseignement pénitentiaire, de la PJJ et des directions législatives, ainsi que l'adaptation des SI de gestion (SIRH, SI Immobilier, SI décisionnel, etc.).

Concernant le 3ème axe, l'année 2020 se caractérise par le renforcement des outils de pilotage et la définition d'un nouveau modèle de chaîne de soutien : les travaux réalisés ont abouti au renforcement du Centre de Services Informatiques (CSI) et à la mise en place d'une direction de projet dédiée à la transformation du soutien associant les trois directions à réseau (DSJ, DAP et DPJJ) et la DSI ministérielle.

L'année 2020 voit également l'émergence d'une nouvelle gouvernance des SI à la fois plus transverse et inter-directionnelle par le biais des comités thématiques métiers et également d'un comité stratégique présidé par le Garde des Sceaux.

**Concernant l'immobilier**, les ressources attribuées en LFI 2020 sanctuarisent certaines opérations immobilières au titre de la poursuite du plan de modernisation des sites centraux prévu sur le quinquennal 2018-2022. Sont concernés la mise en œuvre d'une première tranche du schéma directeur de travaux pluriannuels du site Vendôme, la sécurisation du bâtiment Olympe-de-Gouges, la réhabilitation des locaux de la DIR-SG Île-de-France, l'aménagement du nouveau site d'archivage de Russy-Bémont (Oise) ainsi que les travaux d'extension de surface au sein des DIR-SG. La crise sanitaire a pu entraîner un décalage des chantiers pour des travaux lourds des sites de l'administration centrale prévus au cours de l'année, entraînant une sous-consommation des crédits d'investissement par rapport à la LFI (- 1,5 M€).

La prise à bail de surfaces complémentaires au Parc du Millénaire 2, prévue initialement en 2020, a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en raison du départ retardé de l'Agence Régionale Santé d'Île-de-France. En conséquence, les dépenses de loyers affichent un niveau de réalisation inférieur aux prévisions de la LFI.

**Les dépenses de fonctionnement courant** ont significativement augmenté avec la mise en œuvre du protocole sanitaire sur l'ensemble des sites de l'administration centrale (coût estimé à 3,3 M€) et s'élèvent à **16,8 M€** en CP, soit un dépassement de 11 % des ressources initiales ouvertes en LFI. L'achat d'un stock important de 9 millions de masques par l'intermédiaire de la cellule interministérielle de crise a permis de réaliser des économies d'échelle et donc de minimiser l'impact financier. L'impact de la crise sanitaire s'est traduit parallèlement par une diminution des dépenses sur les frais de déplacement de l'administration centrale et les activités d'études, d'évaluations et de recherches.

**Concernant l'action sociale**, la santé au travail et le handicap, des efforts importants continuent d'être réalisés, avec une progression des crédits de 8,4 % qui porte à 29,7 M€ le niveau de ressources ouvertes en LFI pour permettre de financer les dispositifs idoines.

Le ministère de la justice mène une politique d'action sociale ambitieuse pour soutenir ses agents, notamment sur trois thématiques majeures : petite enfance, logement et restauration.

La politique de petite enfance, qui constitue un des piliers de la politique d'égalité femme-homme à laquelle le ministère est très attaché, a connu une nouvelle impulsion en 2020 avec le renouvellement du marché de réservation de places en crèches en Ile-de-France, la reconduction des conventions avec la ville de Fleury Mérogis et la réitération de la convention avec le prestataire « Rigolo comme la vie » pour la réservation de 3 berceaux sur la métropole lilloise. S'agissant du logement, qui constitue une préoccupation majeure des agents et particulièrement des primo-affectés, le ministère a poursuivi sa politique de réservation de logements sociaux (138 logements supplémentaires). Parallèlement, la fondation d'Aguesseau, à la demande du ministère, a développé son offre de chambres en colocation portant le total à 68 après l'ouverture de 26 chambres supplémentaires en 2020.

Enfin, s'agissant de la restauration, le ministère a poursuivi l'expérimentation de l'harmonisation des restes à charge avec quatre délégations interrégionales et a entamé un travail de développement des solutions de restauration au travers de dispositifs innovants (portage, frigos connectés, etc.) pour permettre à chaque agent, y compris sur des sites isolés, de disposer d'une solution de restauration collective.

Le ministère conduit également une politique très active en matière de santé au travail et d'actions en faveur des personnes en situation de handicap : la gestion des dépenses afférentes est désormais assurée en région par les DIR-SG pour une meilleure prise en charge du besoin au niveau local. Des moyens humains supplémentaires ont été mis en place (création de 9 ETP) au sein des DIR-SG.

Concernant l'emploi en faveur des personnes en situation de handicap, le ministère se maintient depuis quatre années au-dessus du seuil légal de 6%.

Au global, les dépenses de l'action sociale ministérielle s'élèvent à **29,83 M€** (en CP), soit un montant relativement proche des objectifs définis au PLF avec, néanmoins, une moindre exécution des dépenses de restauration collective et une augmentation des dépenses pour la médecine de prévention.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien

INDICATEUR 1.1	Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers
INDICATEUR 1.2	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 1.3	Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques
INDICATEUR 1.4	Performance des SIC
INDICATEUR 1.5	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.6	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

---

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

---

Programme n° 310 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien

### INDICATEUR

#### 1.1 – Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	3,87	8,2	12,49	6,21	6,59	12,49
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	49,82	22,78	13,07	10,07	13,66	13,07
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	4,46	10,88	13,02	11,01	8,58	13,02
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	14,12	9,81	9,24	11,41	11,31	9,24

#### Commentaires techniques

##### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique, conception-réalisation ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations.

Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de construction.

Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et aux opérations validées dans la circulaire de programmation pour les opérations judiciaires déconcentrées, il ne peut être préjugé des arrêts ou lancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart sont pris en compte les paramètres suivants :

- ne sont décomptées que les opérations de construction neuve ou de restructuration lourde/extension de plus de 10M€ dont le passage en phase opérationnelle est validé dans la circulaire budgétaire pour les opérations budgétaires déconcentrées ou ont fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'APIJ ;
- les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés ;
- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire :

- le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est le coût pour l'ensemble des opérations, validé dans la circulaire de programmation ou approuvé en conseil d'administration ;
- le coût révisé prend en compte l'ensemble des dépassements, ou éventuellement des réflexions, de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés.

**Sources des données :** APIJ et service immobilier ministériel du secrétariat général.



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Gains relatifs aux actions achat	M€	14,89	19,2	22	22	Non déterminé	23

**INDICATEUR****1.3 – Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	32,57	20,96	7	14	5,8	7
Taux d'écart calendaire agrégé	%	24,28	12,65	1,4	1	1,2	1,4

**Commentaires techniques**

Le périmètre de cet indicateur avait été revu dans le PAP 2020 afin de bien prendre en compte d'une part, les développements des projets inscrits dans le plan de transformation numérique et, d'autre part, la clôture des projets arrivés en fin de cycle de développement en 2020.

Cette évolution avait permis d'intégrer dans l'indicateur, les projets applicatifs PPN 2022 (procédure pénale numérique 2022), PARCOURS (refonte du SI de la justice des mineurs) et NED (numérique en détention).

Par ailleurs, le périmètre de PORTALIS avait été nécessairement actualisé pour prendre en compte les évolutions visant à aboutir à une procédure civile numérique (PCN) : PORTALIS-PCN.

**Mode de calcul :** Les projets informatiques concernés par cet indicateur s'échelonnent sur au moins sur deux exercices et leur coût total prévisionnel est supérieur à 5 millions d'euros. Les projets examinés sur le périmètre 2020 sont la PNIJv2 (2<sup>ème</sup> version de la plate-forme nationale des interceptions judiciaires), CASSIOPEEv2 (gestion de la chaîne pénale sur le périmètre cours d'appel et cour d'assises), ASTREA (refonte du casier judiciaire national), HARMONIE pré-liquidation de la paye (enrichissement du système de gestion des ressources humaines HARMONIE), PORTALIS (refonte des applications civiles), PPN 2022 (procédure pénale numérique), NED (numérique en détention), PARCOURS (refonte du SI de la justice des mineurs) et PROJAE (solution d'archivage électronique).

Ce coût total de 5 millions d'euros par projet se compose des coûts de développement proprement dits (dépenses de prestations informatiques, dépenses matérielles et logicielles), et des coûts des deux premières années de maintenance après la mise en service. À ces coûts s'ajoutent également les dépenses de personnel qui se calculent sur la base de la part d'activité des agents constituant l'équipe projet.

La durée totale du projet est évaluée jusqu'à la mise en service permettant une couverture totale des fonctionnalités à fournir.

Les indicateurs rendent compte des dépassements (respectivement de coûts et de délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour l'ensemble des projets concernés. Ainsi le taux d'écart budgétaire est la moyenne pondérée des écarts entre les budgets réactualisés et les budgets prévus initialement. Le taux d'écart calendaire reflète la moyenne pondérée des écarts entre les durées réactualisées et les durées prévues initialement.

**Source des données :** secrétariat général, service des systèmes d'information et de communication (SSIC).

## INDICATEUR

## 1.4 – Performance des SIC

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Durée moyenne d'indisponibilité d'un lot d'applications (en sortie des centres de production) hors maintenance programmée	jours	8,00	6,13	3,6	6	6,1	3,6
Satisfaction utilisateurs sur leur environnement de travail	%	Sans objet	25,6	35	27,9	32,8	35
Part de sollicitations du support utilisateurs résolues au niveau 1 (périmètre CSI : techniques, fonctionnelles, justiciables).	%	36	50	50	52	40	50
Proportion de sites dont le débit réseau a été optimisé	%	Sans objet	49,7	64	59,6	67	64

## Commentaires techniques

La maquette du volet performance du programme 310 a été refondue à l'occasion du PLF 2020 pour mieux mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice.

## Evolution des indicateurs :

La progression de la dématérialisation dans le cadre du plan de transformation numérique ainsi que les évolutions de la bureautique ont conduit à remplacer l'indicateur "Ratio d'efficacité bureautique" (déplacé désormais dans le volet JPE du RAP) par l'indicateur "Performance des SIC". Ce nouvel indicateur, composé de quatre sous-indicateurs, permet de mesurer d'une part la satisfaction de l'utilisateur (axe 3 du PTN) de manière dynamique et fiable, et d'autre part l'amélioration de l'environnement bureautique lié à la dématérialisation.

## Précisions méthodologiques

- Durée moyenne d'indisponibilité d'un lot d'applications (en sortie des centres de production) hors maintenance programmée**

**Mode de calcul :** Le numérateur de l'indicateur reprend les durées d'indisponibilité des applications concernées calculées en sortie du centre de production par mois. Les indisponibilités calculées correspondent à des incidents en production qui rendent l'application totalement indisponible. Ces incidents peuvent impacter une application ou plusieurs (dès lors que celui-ci trouve son origine dans l'infrastructure de production y compris le réseau local). Ces indisponibilités impactent l'ensemble des utilisateurs de l'application concernée. Ne sont pas pris en compte les indisponibilités liées au réseau après le centre de production, réseau étendu (RIE) ou réseau local de certains sites.

Le lot applicatif concerné comprend : Cassiopée (application cœur uniquement), Genesis, Harmonie, Portalis (Portail du justiciable et portail des juridictions), Pline, Plex, PFE, ROMEO et la messagerie. Les applications ne sont pas pondérées les unes par rapport aux autres. Pour chaque application la disponibilité est observée sur la période d'ouverture du service (qui peut être différente selon les applications) de laquelle on retire les périodes d'indisponibilité programmées pour des opérations de maintenance.

**Source des données :** secrétariat général, service du Numérique (SNum)

- Satisfaction des utilisateurs sur leur environnement de travail**

**Mode de calcul :** Le numérateur correspond au nombre des agents ayant répondu à l'enquête qui ont fait état d'un niveau de satisfaction compris entre 7 et 10 (sur une échelle allant de 1 à 10) les deux bornes étant comprises dans l'intervalle.

Les données pour l'année 2021 sont celles issues de l'enquête de satisfaction qui a été réalisée auprès des agents du ministère de la justice entre le 6 et le 29 janvier 2021. 3903 réponses ont été reçues assurant la représentativité des résultats de l'enquête. La satisfaction est évaluée au travers de la question « Sur une échelle de 0 à 10 (0 signifiant que vous n'êtes pas satisfait et 10 que vous êtes totalement satisfait), quelle note attribuez-vous à l'informatique en général (c'est à dire *a minima* tous les items évoqués précédemment) ? », question posée en fin d'enquête.

**Source des données :** secrétariat général, service du Numérique (SNum)

- Proportion de sollicitations résolues au niveau 1 (périmètre CSI)**

**Mode de calcul :** L'indicateur correspond à la proportion d'incidents résolus par le Centre de support informatique (CSI) directement (résolution de niveau 1) parmi l'ensemble des incidents pris en charge par le CSI.

Les incidents pris en compte sont ceux pris en charge par le CSI en tant que point d'entrée unique des sollicitations des utilisateurs. Conformément aux préconisations du GT Chaîne du soutien, le CSI doit progressivement être en mesure de prendre en charge et résoudre à son niveau un nombre croissant d'incidents quelle que soit leur catégorie. Les incidents sont considérés comme ayant été résolus en niveau 1 dès lors que le CSI a pu les résoudre et les clôturer sans faire appel à un autre intervenant (supports de niveau 2 ou 3). Ce point constitue un des éléments de renforcement du support aux usagers prévu dans le cadre de l'axe 3 du plan de transformation numérique.

**Source des données :** secrétariat général, service du Numérique (SNum)

- Proportion de sites dont le débit réseau a été optimisé**

**Mode de calcul :** L'indicateur correspond au ratio du nombre de sites dont le débit réseau est optimisé. Il est en rapport avec le nombre total de sites du ministère de la Justice raccordés au réseau interministériel de l'Etat (le nombre total de sites sur cette base s'élevant à 1450). L'indicateur est basé sur un débit programmé mais la qualité de service qui est en cours d'optimisation. La mise à jour annuelle du niveau de débit utile pour chaque site permet d'ajuster la puissance du débit au besoin réel des utilisateurs. La cible de cet indicateur a été modifiée en 2020 pour intégrer les nouveaux sites (regroupement des tribunaux de grande instance (TGI) et création des tribunaux judiciaires (TJ)).

**Source des données :** secrétariat général, service du Numérique (SNum)

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.5 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,39	2,48	2	2,45	2,78	2

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** le ratio s'obtient par le rapport des effectifs gérants sur les effectifs gérés. Les effectifs gérants comprennent les effectifs du service des ressources humaines ainsi que ceux du pilotage et de soutien de proximité consacrant une partie de leur temps à la gestion des ressources humaines des personnels affectés en administration centrale. Les effectifs gérés sont les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois.

Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants. Ne sont pas comptabilisés les agents détachés sortants et les agents mis à disposition entrants qui ne consomment pas le plafond d'emplois.

**Effectifs gérants :**

Suite à la réorganisation du secrétariat général, la fonction des ressources humaines est partagée entre :

- le service des ressources humaines (SRH) chargé, pour le compte du responsable ministériel, d'élaborer les orientations générales de la politique ministérielle et de coordonner la mise en œuvre de l'activité des responsables des ressources humaines des directions et services du ministère et des établissements publics qui en relèvent.
- un gestionnaire RH pour chaque délégation interrégionale du secrétariat général (DIR-SG)

**Administrant et gérants :** les effectifs "administrant et gérant" sont proratisés pour tenir compte du poids respectif des effectifs gérés administrativement et/ou financièrement par le SRH.

**Pilotage de la politique des compétences :** dans le calcul des effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences, sont comptabilisés l'ensemble des agents chargés de la GPEC au bureau de pilotage des emplois et de la masse salariale.

**Effectifs gérés :** seuls les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois ont été retenus. Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants.

**INDICATEUR****1.6 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ensemble de la mission	%	6,09	6,17	6,17	6,57	6,57	5,95
Programme 107	%	6,35	6,43	6,43	6,03	6,03	5,80
Programme 166	%	5,81	5,88	5,88	5,34	5,34	5,73
Programme 182	%	6,2	6,15	6,15	6,13	6,13	6,30
Programme 310	%	5,01	3,9	3,9	1,78	1,78	5

**Commentaires techniques**

Concernant les effectifs 2020, le contexte juridique qui définit le mode de calcul du taux d'emploi légal est modifié (déjà pris en compte dans le PAP). En effet, à compter du 1er janvier 2020, seuls les publics dits prioritaires (blessés des armées) seront recrutés par la voie des emplois réservés et pourront être comptabilisés à ce titre dans les BOE. Tous les militaires et anciens militaires recrutés par la voie des emplois réservés avant le 1er janvier 2020, demeurent néanmoins titulaires d'un emploi réservé et comptabilisés dans les BOE.

**Mode de calcul :** cet indicateur mesure annuellement et en pourcentage la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. Il est basé sur un recensement effectué chaque année, par les différents employeurs ministériels, conformément aux règles de décompte fixées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Les informations contenues dans cet indicateur correspondent aux données adressées chaque année au FIPHFP au titre de la déclaration annuelle du nombre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé.

Sont considérées comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les personnes :

- Titulaire d'une reconnaissance de travailleur handicapé,

- Victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % ou de maladies professionnelles et titulaires d'une rente attribuée au titre d'un régime de sécurité sociale
- Les titulaires d'une pension d'invalidité, à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 leur capacité de travail
- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les titulaires d'une Carte d'invalidité
- Les titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé
- Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité
- Les agents reclassés statutairement
- Les Agents inaptes ou aptes avec restriction impliquant une situation de handicap au travail
- Les emplois réservés (anciens militaire valide, sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente et les veuves de guerre)

Taux d'emploi direct = (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée / effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année N-1) x 100. L'indicateur est calculé de manière identique au taux d'emploi légal, il porte cependant sur les données constatées au 1er janvier de l'année considérée et non sur celles au 1er janvier de l'année écoulée, de sorte que la valeur communiquée correspond effectivement à la situation de l'indicateur au titre de l'année pour laquelle il est renseigné.

Sources des données : secrétariat général, service des ressources humaines (SRH).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### INDICATEUR 1.1 Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

- **Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire) :**

Malgré la commande de nouvelles opérations confiées à l'APIJ en fin d'année 2020 (Cusset, Papeete, Pointe-à-Pitre) qui tendent à réduire ce taux, il en ressort toutefois une augmentation sensible par rapport aux prévisions actualisées à l'été 2020. Cette augmentation s'explique par les opérations de Meaux (APIJ) et Bourgoin-Jallieu (MJ). A Meaux, l'augmentation (+5,9M€) s'explique par l'intégration d'une réserve foncière imprévue, afin d'anticiper l'évolution d'activité de la juridiction. A Bourgoin-Jallieu, l'évolution (+1,9M€) est due à la révision des prix d'une opération initialement sous-estimée et au concours apporté sur certaines postes de dépense (désamiantage, contraintes de sécurité-incendie, évolutions techniques du projet liée à la réhabilitation du site et aux contraintes foncières).

- **Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire) :**

Le taux est en augmentation en raison d'un calendrier prévisionnel trop ambitieux lors du passage en phase opérationnelle de certaines opérations par rapport à la date de prise de possession annoncée notamment à Cusset, Meaux et Nancy. Par ailleurs, le retard pris sur l'opération de Lille (3 mois) en raison de sa complexité, l'allongement du calendrier de réalisation des opérations de Bourgoin-Jallieu et de Vienne suite à la crise sanitaire et à des contraintes sous-estimées de réhabilitation, contribuent également à la hausse du taux.

- **Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :**

Les aléas rencontrés sur l'opération de Bordeaux-Gradignan (amiante et fondations profondes) avec l'intégration du brouillage de l'établissement, ainsi que la nouvelle augmentation des budgets des SAS (Caen, Coullaines, Montpellier, Orléans, Osny, Meaux), des CFS et CFC du fait des changements de programme et des surcoûts observés en phase étude et consultation des entreprises, ont fait augmenter le taux conjointement à une tension économique en Ile de France.

Cependant, la commande de nouvelles opérations en fin d'année 2020 (Arras InSERRE, Phase 3 de l'ENAP, Entraigues, Rivesaltes, Seine Saint Denis, Toulouse-Muret) contribuent à une diminution globale du taux.

- **Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :**

Des retards sont constatés sur certaines opérations : SEVESO à Lille-Loos, étude environnementale du DAC de Baie-Mahault, procédure d'expropriation de la SAS Montpellier, études du centre sécuritaire francilien, de Bordeaux-Gradignan et de Nîmes, contrainte politique local pour la SAS Orléans, retard dans la programmation et la consultation des groupements de la SAS Ducos et Baumettes 3.

Ainsi, l'intégration des nouvelles opérations dans le périmètre de calcul a pour une conséquence une hausse, au global, du taux par rapport au réalisé 2019. Le taux d'écart calendaire constaté à 11,31% devient supérieur à la cible fixée initialement au PAP 2020 (9,24%).

### INDICATEUR 1.2 Efficience de la fonction achat

Le recensement des gains achat était réalisé à l'aide des fiches Impact. Avec le déploiement d'Appach et notamment de la brique « performance », la DAE a demandé à l'ensemble des ministères de ne plus utiliser les fiches impact au 1er janvier 2020. Du fait de la crise sanitaire, le déploiement d'Appach a été retardé et le recensement des gains n'a pas pu être réalisé dans l'outil.

Ce recensement a été fait à l'aide de tableau envoyé à l'ensemble des directions et services (hors outil). Le ministère doit compiler d'ici mi-avril les données avant envoi à la DAE.

Les données liées à la performance achat seront validées par la DAE (selon le calendrier fourni par la DAE) le 21 mai 2021.

### INDICATEUR 1.3 Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques

- **Taux d'écart budgétaire agrégé**

L'écart budgétaire porte sur le projet PORTALIS-PCN avec un écart de 26,3% par rapport au coût prévisionnel initial. Cet écart est principalement dû à des modifications de trajectoire dans la feuille de route technique qui ont induit des surcoûts sur différents postes : analystes, architectes, etc. ainsi que de la difficulté à intégrer les implications d'un mode de développement agile s'agissant d'un projet dont le cadrage initial avait été envisagé suivant un développement plus classique.

Une décision du comité stratégique de transformation numérique (CSTN) conduit à revoir le projet PORTALIS-PCN. Le coût a ainsi été revu à la baisse par rapport aux éléments indiqués dans le PAP 2021 suite à la fin du marché public et du gel des évolutions des fonctionnalités.

- **Taux d'écart calendaire agrégé**

L'écart calendaire est porté par PROJAE dont le marché a été notifié avec 6 mois de retard par rapport aux délais prévus.

### INDICATEUR 1.4 Performance des SIC

- **Durée moyenne d'indisponibilité d'un lot d'applications (en sortie des centres de production) hors maintenance programmée**

Les actions sur l'infrastructure ont permis un maintien du résultat par rapport à l'année précédente alors que le système d'information est en forte évolution. Tous les éléments ne sont pas encore au bon niveau (en cours de remplacement pour obsolescence ou limite de traitement). Les efforts cumulés sur les trois dernières années devraient donner leur fruit en 2021.

- **Satisfaction des utilisateurs sur leur environnement de travail**

Initiée en juin 2019, l'enquête de satisfaction vis-à-vis de l'informatique a été ouverte à l'ensemble des agents du ministère à quatre reprises dont la dernière s'est tenue au cours du mois de janvier 2021. Le niveau de satisfaction des agents à l'égard de l'informatique en général s'est progressivement amélioré passant de 22,2 % à 27,9 % de répondants très satisfaits de l'informatique.

L'enquête effectuée en janvier 2021 présente une croissance de la satisfaction vis-à-vis de l'informatique la part des répondants très satisfaits atteignant 32,8% des participants à l'enquête. Somme toute cette croissance est à relativiser en raison d'une baisse conséquente du nombre de répondants de 24% par rapport à l'enquête effectuée en juillet 2020. Le niveau de réponse reste satisfaisant pour avoir une évaluation représentative de la satisfaction.

La mise en œuvre du plan de transformation numérique s'est poursuivie au cours de l'année 2020 en visant notamment le renforcement des moyens permettant la mobilité (déploiement sans précédent d'ordinateurs portables, extension des capacités d'accès à distance, mise en place de nouvelles versions Windows). Ainsi la proportion des répondants détenant des ordinateurs portables s'est considérablement accrue (+17,2 points) et la satisfaction de ce sous-ensemble de répondants est supérieure à la moyenne (+10,8 points).

La poursuite de ces actions en 2021 ainsi que les évolutions applicatives programmées dans le cadre du plan de transformation numérique permettent d'envisager une satisfaction plus grande des agents à l'égard de l'informatique.

- **Proportion de sollicitations résolues au niveau 1 (périmètre CSI)**

La part de sollicitations résolues au niveau 1 s'élève à 40 %, la baisse par rapport à l'année précédente reflétant les difficultés quotidiennes liées à la montée en puissance de cette entité qui déploie son offre de services auprès des utilisateurs lorsqu'ils rencontrent une difficulté dans le recours à l'informatique dans toutes ses composantes. Cette montée en puissance se concrétise par l'augmentation du périmètre au sens fonctionnel, technique et organisationnel.

Plusieurs actions de communication, d'outillage ou d'organisation augmentent progressivement la visibilité du CSI vis à vis des agents et la capacité de la structure à monter en puissance sur les actions de niveau 1 pour la totalité du système d'informations.

Sur le périmètre du support fonctionnel, le taux de résolution niveau 1 au niveau du CSI monte à 90%.

La cible 2021 a été revue à 55% prenant en compte à la fois la montée en puissance du CSI en termes d'effectifs et de capitalisation des connaissances sur la résolution des incidents. La cible finale est revue à 60% de résolution 1er niveau.

- **Proportion de sites dont le débit réseau a été optimisé**

Un plan massif de déploiement de la fibre optique et de sécurisation des accès au réseau interministériel de l'Etat (RIE) a été établi dans le cadre du plan de transformation numérique. Ce plan de rattrapage se décline en plusieurs vagues. La première vague a concerné les grands sites. Le nombre de sites optimisés en 2019 était de 896 sites. En 2020, le nombre de site optimisé est de 973 (+77 sites). La vague 1 de déploiement RIE a été achevée en septembre 2020.

Pour finaliser la réponse du numérique au regroupement des tribunaux de grande instance (TGI) et de la création des tribunaux judiciaires (TJ), la seconde vague concerne les sites de moyenne taille, de petite taille et les nouveaux sites. De nouveaux équipements devraient permettre un accès amélioré au RIE. Le déploiement 2020 est de 67% pour une prévision cible de 64 % en PLF.

La seconde vague révisée devrait être achevée au cours de l'année 2022 avec l'équipement d'une partie des nouveaux sites identifiés.

#### **INDICATEUR 1.5 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines**

Le ratio 2,78% est en hausse par rapport à celui de 2019 (2,48%) et s'explique par des créations d'emplois supplémentaires en administration centrale.

Il est également plus élevé que celui prévu dans le PAP 2020 du fait notamment des créations d'emplois qui ont impacté le nombre de gérants

#### **INDICATEUR 1.6 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

Les prévisions annuelles varient à la hausse ou à la baisse selon les programmes, mais dans son ensemble le ministère de la justice augmente son taux d'emploi légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH).

Le ministère passe ainsi son taux d'emploi direct sur l'effectif global rémunérée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 6,57% alors qu'il correspondait à 6,17% au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap, pour l'ensemble du ministère, est en progression constante.

---

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

---

Programme n° 310 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>							
01 – État major	10 236 761 8 552 659	650 000 354 539		230 000 175 100		<b>11 116 761</b> <b>9 082 298</b>	11 116 761
02 – Activité normative	26 417 512 25 717 432					<b>26 417 512</b> <b>25 717 432</b>	26 417 512
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 491 040 18 857 803	400 000 171 943		1 130 000 1 268 099		<b>20 021 040</b> <b>20 297 845</b>	20 021 040
04 – Gestion de l'administration centrale	70 856 557 80 122 948	62 867 626 46 166 482	1 388 186 1 807 951	250 000 1 002 879	-2 000	<b>135 362 369</b> <b>129 098 259</b>	135 412 369
09 – Action informatique ministérielle	40 166 576 32 169 257	102 846 495 202 553 474	70 282 142 24 752 460			<b>213 295 213</b> <b>259 475 191</b>	213 295 213
10 – Action sociale ministérielle	16 342 398 17 047 461	29 721 116 28 937 380		76 445		<b>46 063 514</b> <b>46 061 286</b>	47 563 514
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>182 510 844</b>	<b>196 485 237</b>	<b>71 670 328</b>	<b>1 610 000</b>	<b>0</b>	<b>452 276 409</b>	<b>453 826 409</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 820 495 (hors titre 2)			+3 820 495	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+782 874		+300 262 556 (hors titre 2)			+301 045 430	
Total des AE ouvertes	183 293 718		573 848 616 (hors titre 2)			757 142 334	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>182 467 561</b>	<b>278 183 818</b>	<b>26 560 411</b>	<b>2 522 522</b>	<b>-2 000</b>	<b>489 732 311</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>							
01 – État major	10 236 761 8 552 659	650 000 372 292		230 000 170 100		<b>11 116 761</b> <b>9 095 052</b>	11 116 761
02 – Activité normative	26 417 512 25 717 432					<b>26 417 512</b> <b>25 717 432</b>	26 417 512
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 491 040 18 857 803	300 000 185 303		1 370 000 1 544 667		<b>20 161 040</b> <b>20 587 773</b>	20 161 040
04 – Gestion de l'administration centrale	70 856 557 80 122 948	73 316 662 59 762 776	6 170 760 4 005 875	250 000 1 002 879	-2 000	<b>150 593 979</b> <b>144 892 477</b>	150 643 979
09 – Action informatique ministérielle	40 166 576 32 169 257	69 987 495 167 479 799	135 999 831 28 906 329			<b>246 153 902</b> <b>228 555 384</b>	246 153 902
10 – Action sociale ministérielle	16 342 398 17 047 461	29 721 116 29 574 016		231 445		<b>46 063 514</b> <b>46 852 922</b>	47 563 514
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>182 510 844</b>	<b>173 975 273</b>	<b>142 170 591</b>	<b>1 850 000</b>	<b>0</b>	<b>500 506 708</b>	<b>502 056 708</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 820 495 (hors titre 2)			+3 820 495	
Ouvertures / annulations	+782 874		-27 088 523 (hors titre 2)			-26 305 649	



## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
hors FdC et AdP							
<b>Total des CP ouverts</b>	183 293 718		294 727 836 (hors titre 2)			478 021 554	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>182 467 561</b>	<b>257 374 185</b>	<b>32 912 203</b>	<b>2 949 090</b>	<b>-2 000</b>	<b>475 701 039</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
01 – État major	10 087 319 8 425 733	630 000 633 413		230 000 223 513		10 947 319	<b>10 947 319</b> <b>9 282 660</b>
02 – Activité normative	26 283 414 25 726 941					26 283 414	<b>26 283 414</b> <b>25 726 941</b>
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 466 897 18 023 814	250 000 388 287		1 125 000 1 115 458		19 841 897	<b>20 041 897</b> <b>19 527 559</b>
04 – Gestion de l'administration centrale	70 482 446 75 383 212	101 371 546 95 937 783	12 124 932 6 526 198	250 000 162 870	4 000	184 228 924	<b>184 428 924</b> <b>178 014 063</b>
09 – Action informatique ministérielle	35 999 644 28 625 466	65 624 568 187 954 297	64 920 971 40 527 556	46 417		166 545 183	<b>167 545 183</b> <b>257 153 736</b>
10 – Action sociale ministérielle	15 874 172 16 030 883	27 429 615 29 734 854		538 153		43 303 787	<b>44 803 787</b> <b>46 303 891</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>177 193 892</b>	<b>195 305 729</b>	<b>77 045 903</b>	<b>1 605 000</b>	<b>0</b>	<b>451 150 524</b>	<b>454 050 524</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>172 216 050</b>	<b>314 648 634</b>	<b>47 053 754</b>	<b>2 086 412</b>	<b>4 000</b>		<b>536 008 850</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
01 – État major	10 087 319 8 425 733	630 000 600 129		230 000 223 513		10 947 319	<b>10 947 319</b> <b>9 249 376</b>
02 – Activité normative	26 283 414 25 726 941					26 283 414	<b>26 283 414</b> <b>25 726 941</b>
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 466 897 18 023 814	250 000 373 703		1 488 815 1 180 158		20 205 712	<b>20 405 712</b> <b>19 577 674</b>
04 – Gestion de l'administration centrale	70 482 446 75 383 212	66 550 468 59 775 776	3 336 658 3 259 265	250 000 162 870	4 000	140 619 572	<b>140 819 572</b> <b>138 585 123</b>
09 – Action informatique ministérielle	35 999 644 28 625 466	65 624 568 157 691 120	127 423 131 34 585 374	46 417		229 047 343	<b>230 047 343</b> <b>220 948 377</b>
10 – Action sociale ministérielle	15 874 172 16 030 883	27 429 615 28 155 428		225 782		43 303 787	<b>44 803 787</b> <b>44 412 093</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>177 193 892</b>	<b>160 484 651</b>	<b>130 759 789</b>	<b>1 968 815</b>	<b>0</b>	<b>470 407 147</b>	<b>473 307 147</b>

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
<b>Total des CP consommés</b>	<b>172 216 050</b>	<b>246 596 156</b>	<b>37 844 640</b>	<b>1 838 741</b>	<b>4 000</b>		<b>458 499 586</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	172 216 050	182 510 844	182 467 561	172 216 050	182 510 844	182 467 561
Rémunérations d'activité	110 614 255	118 084 891	117 441 463	110 614 255	118 084 891	117 441 463
Cotisations et contributions sociales	58 578 536	61 138 969	61 763 502	58 578 536	61 138 969	61 763 502
Prestations sociales et allocations diverses	3 023 258	3 286 984	3 262 596	3 023 258	3 286 984	3 262 596
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	314 648 634	196 485 237	278 183 818	246 596 156	173 975 273	257 374 185
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	301 495 634	182 972 144	264 869 818	233 443 156	160 462 180	244 060 185
Subventions pour charges de service public	13 153 000	13 513 093	13 314 000	13 153 000	13 513 093	13 314 000
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	47 053 754	71 670 328	26 560 411	37 844 640	142 170 591	32 912 203
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 651 704	1 388 186	2 011 686	8 976 322	6 170 760	4 720 752
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	37 402 050	70 282 142	24 548 725	28 868 318	135 999 831	28 191 451
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	2 086 412	1 610 000	2 522 522	1 838 741	1 850 000	2 949 090
Transferts aux autres collectivités	2 086 412	1 610 000	2 522 522	1 838 741	1 850 000	2 949 090
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	4 000	0	-2 000	4 000	0	-2 000
Prêts et avances	4 000	0	-2 000	4 000	0	-2 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>452 276 409</b>			<b>500 506 708</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+782 874			+782 874	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+304 083 051			-23 268 028	
<b>Total*</b>	<b>536 008 850</b>	<b>757 142 334</b>	<b>489 732 311</b>	<b>458 499 586</b>	<b>478 021 554</b>	<b>475 701 039</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 770 386	1 550 000	3 820 495	2 770 386	1 550 000	3 820 495
<b>Total</b>	<b>2 770 386</b>	<b>1 550 000</b>	<b>3 820 495</b>	<b>2 770 386</b>	<b>1 550 000</b>	<b>3 820 495</b>

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		39 100		39 100				
06/2020		4 200		4 200				
07/2020		6 384		6 384				
09/2020		1 231		1 231				
10/2020		13 119		13 119				
11/2020		10 765		10 765				
12/2020		2 500		2 500				
<b>Total</b>		<b>77 299</b>		<b>77 299</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		1 548 962		1 548 962				
05/2020		21 170		21 170				
10/2020		349 221		349 221				
11/2020		329 508		329 508				
01/2021		1 496 900		1 496 900				
<b>Total</b>		<b>3 745 761</b>		<b>3 745 761</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/09/2020	100 076		100 076					
<b>Total</b>	<b>100 076</b>		<b>100 076</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		310 656 564						
<b>Total</b>		<b>310 656 564</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020		26 085		26 085				
<b>Total</b>		<b>26 085</b>		<b>26 085</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021						2 565		2 565
<b>Total</b>						<b>2 565</b>		<b>2 565</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					282 107	2 140 669	282 107	2 140 669
<b>Total</b>					<b>282 107</b>	<b>2 140 669</b>	<b>282 107</b>	<b>2 140 669</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2020	2 000 000		2 000 000					
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>		<b>2 000 000</b>					

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					1 035 095	8 279 424	1 035 095	24 973 939
<b>Total</b>					<b>1 035 095</b>	<b>8 279 424</b>	<b>1 035 095</b>	<b>24 973 939</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>2 100 076</b>	<b>314 505 709</b>	<b>2 100 076</b>	<b>3 849 145</b>	<b>1 317 202</b>	<b>10 422 658</b>	<b>1 317 202</b>	<b>27 117 173</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État major	10 236 761 8 552 659	880 000 529 639	11 116 761 9 082 298	10 236 761 8 552 659	880 000 542 392	11 116 761 9 095 052
02 – Activité normative	26 417 512 25 717 432		26 417 512 25 717 432	26 417 512 25 717 432		26 417 512 25 717 432
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 491 040 18 857 803	1 530 000 1 440 042	20 021 040 20 297 845	18 491 040 18 857 803	1 670 000 1 729 970	20 161 040 20 587 773
04 – Gestion de l'administration centrale	70 856 557 80 122 948	64 505 812 48 975 311	135 412 369 129 098 259	70 856 557 80 122 948	79 737 422 64 769 529	150 643 979 144 892 477
09 – Action informatique ministérielle	40 166 576 32 169 257	173 128 637 227 305 934	213 295 213 259 475 191	40 166 576 32 169 257	205 987 326 196 386 128	246 153 902 228 555 384
10 – Action sociale ministérielle	16 342 398 17 047 461	29 721 116 29 013 824	47 563 514 46 061 286	16 342 398 17 047 461	29 721 116 29 805 460	47 563 514 46 852 922
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>182 510 844</b>	<b>269 765 565</b>	<b>452 276 409</b>	<b>182 510 844</b>	<b>317 995 864</b>	<b>500 506 708</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+782 874	+304 083 051	+304 865 925	+782 874	-23 268 028	-22 485 154
Total des crédits ouverts	183 293 718	573 848 616	757 142 334	183 293 718	294 727 836	478 021 554
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>182 467 561</b>	<b>307 264 751</b>	<b>489 732 311</b>	<b>182 467 561</b>	<b>293 233 479</b>	<b>475 701 039</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+826 157	+266 583 866	+267 410 023	+826 157	+1 494 357	+2 320 515

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

### Les crédits et les emplois du titre 2 (dépenses de personnel)

L'exécution du titre 2 au 31 décembre 2020 est de **182,47 M€** dont 143,9 M€ HCAS, à comparer aux 143 M€ de la LFI ; soit un dépassement de 0,9 M€.

Même si des mouvements d'ouvertures et d'annulations de crédits ont été votés sur l'année 2020, le dégel de la réserve de précaution a été nécessaire afin de garantir les crédits de paiement en fin de gestion.

Les enjeux de la loi de programmation de la justice concernant le plan de transformation numérique du ministère ont eu pour effet d'augmenter de 11% les crédits de l'action informatique ministérielle par rapport à 2019. Cependant, des emplois restés vacants dans ce domaine ont été supportés par la gestion de l'administrative centrale.

Par ailleurs, les dépenses au titre des prestations sociales principalement les factures réglées à pôle emploi ont été en hausse par rapport à 2019 (+6%), conséquence même de la crise sanitaire.

### Les crédits hors-titre 2

L'exécution des crédits hors-titre 2 est de **307,3 M€** en AE et **293,2 M€** en CP. Ce montant prend en compte les mouvements budgétaires suivants :

- deux amendements : 12,4 M€ en AE au titre de l'immobilier propriétaire et 0,02 M€ en AE/CP au titre du fonctionnement courant ;
- 336,7 M€ de report de crédits (dont 310,6 M€ au titre des AE affectées non engagées sur l'immobilier et l'informatique) ;
- une annulation de crédits de 8,28 M€ en AE et 8,1 M€ en CP au titre de la réserve de la précaution ;
- une annulation de crédits de 16,9 M€ en CP, dont 14 M€ sur la brique informatique-investissement et 2,9 M€ sur la brique immobilière-propriétaire (2,9 M€) au titre des arbitrages de schéma de fin de gestion et au vue de la prévision d'exécution.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	182 510 844	257 314 653	439 825 497	182 510 844	317 974 952	500 485 796
Amendements	0	+12 450 912	+12 450 912	0	+20 912	+20 912
<b>LFI</b>	<b>182 510 844</b>	<b>269 765 565</b>	<b>452 276 409</b>	<b>182 510 844</b>	<b>317 995 864</b>	<b>500 506 708</b>

La LFI inclut 20 912 € en AE et CP au titre de l'amendement II-10 correspondant aux mesures annoncées dans le cadre du rendez-vous salarial, ainsi que 12 430 000 € en AE au titre de l'amendement gouvernemental (n°II-1061) relatif à l'opération de prise à bail du site "Millénaire 2".

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE

La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 annule un montant de 8,3 M€ en AE et 24,94 M€ en CP sur les crédits hors-titre 2 du programme. L'annulation a été répartie comme suit :

- 8,28 M€ en AE et 8,10 M€ en CP au titre du montant retenu en réserve de précaution ;
- 5,26 M€ en CP au titre de l'action 09 (informatique ministérielle) ;
- 11,6 M€ en CP au titre de l'action 04 (gestion de l'administration centrale).

La loi de finance rectificative a également annulé 1 M€ sur le titre 2 (hors CAS pension)

### TRANSFERTS

2,14 M€ de crédits en AE et CP ont été transférés sur l'action 09 (informatique ministérielle) au titre de prestations d'hébergement des serveurs informatiques et au bénéfice du commissariat aux communications électroniques de défense.



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Le P310 a bénéficié en 2020 de ressources en provenance de quatre fonds de concours différents pour un montant total de 3,7 M€ en AE et en CP :

- 3,00 M€ au titre du fond pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- 0,33 M€ au titre du fond des caisses d'allocations familiales (CAF);
- 0,22 M€ au titre des fonds de la Commission européenne ;
- 0,23 M€ au titre des fonds de l'Agence de recouvrement des avoirs et saisis confisqués (AGRASC).

Le programme 310 a bénéficié également de 77,3 K€ d'attributions de produits essentiellement composé de recettes issues de la revente de véhicules dans le cadre de la politique de renouvellement du parc automobile de l'administration centrale.

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	912 554	8 279 434	9 191 988	912 554	8 095 939	9 008 493
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>912 554</b>	<b>8 279 434</b>	<b>9 191 988</b>	<b>912 554</b>	<b>8 095 939</b>	<b>9 008 493</b>

Le montant de la réserve de précaution hors titre 2 s'élève à 8,28 M€ en AE et 8,10 M€ en CP et a fait l'objet d'une mesure d'annulation de crédits dans le cadre des arbitrages de fin de gestion.

**EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL****EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	0,00	207,00	217,00	0,00	205,70	-11,30
1037 – Personnels d'encadrement	0,00	1 117,80	1 216,00	-3,00	1 230,00	+17,00
1039 – B administratifs et techniques	0,00	366,00	371,00	0,00	377,75	+6,75
1041 – C administratifs et techniques	0,00	523,00	515,00	0,00	535,90	+20,90
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	0,00	94,60	89,00	0,00	87,80	-1,20
1043 – B métiers du greffe et du commandement	0,00	26,60	24,00	0,00	29,85	+5,85
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2 335,00</b>	<b>2 432,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>2 467,00</b>	<b>+38,00</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	0,00	0,00	-1,46	+0,16	+7,00	-6,84
1037 – Personnels d'encadrement	0,00	-7,00	-0,02	+122,22	+63,16	+59,06
1039 – B administratifs et techniques	0,00	+21,00	-18,35	+9,10	-4,50	+13,60
1041 – C administratifs et techniques	0,00	-11,00	+20,56	+3,34	+7,81	-4,47
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	0,00	0,00	-11,87	+5,07	+2,70	+2,37
1043 – B métiers du greffe et du commandement	0,00	+2,00	-3,46	+4,71	+0,08	+4,63
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+5,00</b>	<b>-14,60</b>	<b>+144,60</b>	<b>+76,25</b>	<b>+68,35</b>

**Le plafond d'autorisation d'emplois (PAE) est de 2 467 ETPT (après retraitements de +20 ETPT sur le PAE constaté dans Chorus de 2 447 ETPT), soit un dépassement de 35 ETPT par rapport au plafond du programme.**

Ces retraitements prennent en compte notamment les acomptes, les anomalies de ventilation budgétaire (payes imputées à tort et à prendre en compte sur le P310) et le décompte à 1 ETPT de certains contractuels exerçant leur fonction à temps incomplet, en majorité des médecins du travail.

Les corrections techniques s'expliquent principalement par un changement de méthodologie entre le RAP 2019 (ETPT issus de Chorus) et le RAP 2020 (ETPT issus de CHORUS, retraités).

Le dépassement s'explique par un volume d'entrées très important en début d'année pour répondre aux recrutements d'informaticiens pour le plan de transformation numérique, conjugué au dépassement du schéma d'emplois.

A ces recrutements, s'ajoutent 20 ETPT dès le mois de janvier au titre des transferts anticipés à la fin de l'année 2019. Ainsi, contrairement aux années précédentes, le nombre d'ETPT mensuel a été très élevé tout au long de l'année 2020.

Au 31 décembre 2020, le solde entre **transferts entrants et sortants s'établit à +5 ETPT.**

Les transferts entrants : + 27 ETPT correspondant à un montant total de crédits T2 de 2,01 M€ répartis comme suit :

- + 23 ETPT au titre de la réforme du secrétariat général en provenance du programme 107 « Administration pénitentiaire » pour un montant total de 1,82 M€ au titre du transfert de la gestion des postes de travail de l'informatique en milieu fermé vers les services du secrétariat général. Il convient de préciser que sur les 30 transferts initialement prévus pour le « milieu fermé », 20 ETP ont déjà été transférés en gestion en 2019 pour 7 ETPT. Le transfert 2020 correspond à 13 ETPT (EAP des 20 entrants au 1<sup>er</sup> septembre 2019) et à 10 ETPT initialement inscrits en LFI 2020.
- + 4 ETPT (2 en catégorie B administratifs et techniques et 2 en catégorie B métiers du greffe et du commandement) en provenance du programme 166 « justice judiciaire » pour un montant total de 0,23 M€ correspondant d'une part à la régularisation administrative de 2 agents en fonction à la direction des affaires criminelles et des grâces et au service de l'expertise et de la modernisation et d'autre part, à la création de 2 postes de catégorie B pour la cellule « distinctions honorifiques » dans le cadre de la réorganisation actée entre les directions du ministère, le bureau du cabinet et le secrétariat général.

Les transferts sortants : - 22 ETPT correspondant à un montant total de crédits T2 de - 1,3 M€ répartis comme suit:

- 13 ETPT (2 en catégorie B administratifs et techniques et 11 en catégorie ASIE), pour un montant total de - 0,62 M€, dans le cadre du déploiement des services facturiers transférés des départements des achats et de l'exécution budgétaire et comptable (DAEBC) des délégations interrégionales du secrétariat général vers les directions régionales des finances publiques (programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ». Deux DAEBC sont impactés : -6 ETP au DAEBC Grand Nord et -7 ETP au DAEBC Centre Est.
- 2 ETPT (en catégorie personnels d'encadrement), pour un montant total de -0,13 M€, pour la montée en puissance du service technique national de captation judiciaire (programme 176 « Police Nationale »);

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 5 ETPT (en catégorie personnels d'encadrement), pour un montant total de -0,4 M€, permettant à l'APIJ de procéder aux recrutements utiles suite à l'augmentation de son PAE ;
- 2 ETPT (en catégorie personnels d'encadrement), pour un montant total de -0,18 M€, dans le cadre de la contribution du ministère de la justice à la DINSIC au titre de l'appui à la sécurisation des projets numériques (programme 129 « Premier ministre »).

**Transferts en gestion réalisés en 2020 : - 3 ETPT**

Au 31 décembre 2020, le solde des transferts en gestion réalisés en 2020 s'établit à – 3 ETPT conformément au rapport relatif au décret n° 2020-1015 du 07/08/2020 portant transfert de crédits pour un montant de 0,28 M€

- 2 ETPT (en catégorie personnels d'encadrement), pour un montant de – 0,19 M€, correspondant à la contribution du ministère de la justice dans l'usage des moyens du Commissariat aux Communications Electroniques de Défense (CCED) au travers des plateformes du GIC et de l'ANTENJ et de la nouvelle gouvernance mise en place pour le CCED ;
- 1 ETPT (en catégorie personnels d'encadrement), pour un montant de – 0,09 M€, dans le cadre de la constitution de l'équipe projet du réseau interministériel de l'Etat (RIE).

**ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT**

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	55,00	1,00	7,50	29,00	0,00	5,40	-26,00	0,00
1037 – Personnels d'encadrement	173,00	18,30	6,90	280,00	182,00	6,70	+107,00	+51,00
1039 – B administratifs et techniques	92,00	5,00	7,60	110,00	69,00	7,00	+18,00	+15,00
1041 – C administratifs et techniques	149,00	7,70	7,40	122,00	82,90	6,60	-27,00	0,00
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	11,00	1,40	8,60	16,00	8,00	8,20	+5,00	0,00
1043 – B métiers du greffe et du commandement	2,00	0,00	6,00	8,00	0,00	4,30	+6,00	0,00
<b>Total</b>	<b>482,00</b>	<b>33,40</b>		<b>565,00</b>	<b>341,90</b>		<b>+83,00</b>	<b>+66,00</b>

Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, **324 créations d'emplois** ont été inscrites et réparties sur la période 2018-2022, dont 260 pour l'accompagnement de la transformation numérique du ministère.

En LFI 2020, le schéma d'emplois intègre la création de **66 emplois** au titre de la loi de programmation pour la justice.

Le bilan de l'exécution 2020 fait ressortir une consommation de **83 emplois** et donc un dépassement du schéma d'emplois à hauteur de +17 ETP.

Ce dépassement trouve son origine dans des créations d'emplois qui se sont réalisées très tôt dans l'année (70% dès le mois d'avril 2020) contrairement aux années précédentes. En effet, compte tenu de la difficulté pour recruter et fidéliser les informaticiens, le programme s'est notamment mobilisé en développant une stratégie de recrutements qui permet de répondre aux besoins du plan de transformation numérique dès la fin de l'année 2019 pour des recrutements effectifs en janvier 2020. Ces recrutements concernent principalement des contractuels de catégorie personnels d'encadrement.

Ce calendrier de recrutement n'a plus laissé suffisamment de marge de pilotage du schéma d'emplois en fin de gestion lorsque certains départs attendus n'ont pas eu lieu dans un contexte sanitaire ne privilégiant pas les mobilités.

Dans ce contexte sanitaire, le nombre d'entrées et de sorties en 2020 s'est d'ailleurs avéré moins important que prévu en LFI, soit 212 entrées et 229 sorties en moins.

Le schéma d'emplois 2020 se répartit comme suit :

- + 67 ETP (50 en personnels d'encadrement et 17 en personnels de catégorie B administratifs et techniques) concernant la poursuite du plan de transformation numérique du ministère (+17 ETP par rapport à la LFI) ;
- + 7 ETP (6 en personnels d'encadrement et 1 en personnel de catégorie B métiers du greffe et corps de commandement) au titre de l'accompagnement de la montée en puissance de l'Agence Nationale des Techniques Numériques Judiciaires (ANTENJ) portant ses effectifs à 56 ETP (hors 14 mises à disposition). La croissance de l'effectif de l'ANTENJ doit lui permettre de se doter d'une capacité à mieux anticiper les évolutions technologiques, à préparer les outils du futur et à faire face aux forts enjeux de sécurité associés à la plate-forme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ) ;
- + 9 ETP (8 en personnels d'encadrement et 1 en catégorie A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif) pour le renforcement de la qualité de vie au travail au sein du ministère avec le recrutement de référents hygiène, sécurité, conditions de travail et handicap dans les délégations interrégionales du secrétariat général. Ces créations d'emplois visent notamment à développer les actions en faveur de la santé, de la sécurité au travail et de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les enjeux de la Loi de programmation pour la Justice (LPJ) pour les emplois du programme 310 reposent essentiellement sur la poursuite du plan de transformation numérique (PTN). En 2021, le schéma d'emplois du programme, initialement établi en LFI à + 50 ETP sera ramené à + 33 créations, les recrutements programmés au titre du PTN (50 ETP) étant préservés au prix d'une réduction des emplois sur les autres fonctions du programme (- 17 ETP).

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	2 428,00	2 463,00	5,00	0,00	-14,60	2 437,00
Opérateurs	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00
<b>Total</b>	<b>2 432,00</b>	<b>2 467,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14,60</b>	<b>2 441,00</b>

La répartition des 2467 ETPT s'établit comme suit :

- 8% de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- 50% de personnels d'encadrement ;
- 4% de personnels de catégorie A, métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif ;
- 1% de personnels de catégorie B, métiers de greffes et corps de commandement ;
- 15% de personnels de catégorie B, administratifs et techniques ;
- 22% de personnels de catégorie C, administratifs et techniques.

La part des contractuels est en moyenne de 26% de l'effectif total du programme à raison de 49% pour les personnels d'encadrement concernant notamment les emplois au titre du plan de transformation numérique du ministère ; 41 % pour les personnes administratifs équivalents à la catégorie B et C.

Les effectifs des 9 délégations interrégionales du secrétariat général sont rattachés aux services de l'administration centrale et sont par conséquent comptabilisés dans ce service. En 2020, l'effectif du GIP Mission de recherche Droit et Justice a été diminué d'un ETPT compensé par l'augmentation des crédits HT2 (SCSP MRDJ).

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État major	137,00	120,59
02 – Activité normative	317,00	330,20
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	180,00	163,72
04 – Gestion de l'administration centrale	957,00	1 114,54
09 – Action informatique ministérielle	604,00	494,05
10 – Action sociale ministérielle	237,00	243,90
<b>Total</b>	<b>2 432,00</b>	<b>2 467,00</b>
Transferts en gestion		-3,00

La répartition du PAE à hauteur de 2467 ETPT prend en compte les créations et transferts réalisés en 2020.

Le PAE exécuté en 2020 s'établit comme suit :

- 5% : Etat major ;
- 13% : Activité normative ;
- 7% : Evaluation, contrôle, études et recherche ;
- 45% : Gestion de l'administration centrale ;
- 20% : Action informatique ministérielle ;
- 10% : Action sociale ministérielle.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 45

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RATIO "GERANT/GERE"		Effectifs gérés au 31/12/2020 (*)
		<b>3 823</b>
<b>Effectifs gérants (ETP emplois)</b>	<b>106,30</b>	<b>2,78%</b>
Administrant et gérant	57,30	1,50%
Organisant la formation	18,00	0,47%
Consacré aux conditions de travail	25,00	0,65%
Consacré au pilotage et à la politique des compétences	6,00	0,16%

\*) *Effectifs physiques des agents d'administration centrale gérés par le programme 310 et consommant le plafond d'emplois du programme 310*

Le ratio 2,78% est en hausse par rapport à celui de 2019 (2,48%) s'expliquant par des créations d'emplois supplémentaires en administration centrale.

**Effectifs gérants:**

- **Administrant et gérant** : il s'agit des effectifs non proratisés du service RH, consacrant intégralement leur temps de travail à la gestion des ressources humaines des personnels affectés en administration centrale et des gestionnaires dans les DIR-SG (EM) consacrant plus de 50 % de leur temps à la gestion RH de proximité;
- **Organisation de la formation** : Il s'agit du bureau de la formation du service RH et des agents exerçant leur activité dans les DRHAS des DIR-SG ;
- **Organisation des conditions de travail** : il s'agit du bureau de la santé et de la qualité de vie au travail, des assistants de prévention ;
- **Pilotage de la politique des compétences** : sont comptabilisés les agents chargés de la GPEC et du bureau des statuts et des rémunérations du SRH.

**Effectifs gérés**: Les effectifs sont conformes au plafond d'autorisation d'emplois. 97,82 % des agents sont intégralement gérés par le P310 et 2,18 % sont des agents gérés hors plafond d'emplois.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>110 614 255</b>	<b>118 084 891</b>	<b>117 441 463</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>58 578 536</b>	<b>61 138 969</b>	<b>61 763 502</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	37 457 593	39 474 084	38 552 038
– Civils (y.c. ATI)	36 730 223	38 869 030	37 755 675
– Militaires	727 370	605 054	796 362
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	21 120 944	21 664 885	23 211 464
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>3 023 258</b>	<b>3 286 984</b>	<b>3 262 596</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>172 216 050</b>	<b>182 510 844</b>	<b>182 467 561</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>134 758 457</b>	<b>143 036 760</b>	<b>143 915 523</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La sur-exécution de 0,9M€ des dépenses du titre 2 hors pensions par rapport à la LFI s'explique principalement par le dépassement du plafond d'autorisation d'emplois.

Parmi les dépenses de prestations sociales (3,26 M€), l'allocation d'aide au retour à l'emploi a représenté en 2020 une dépense de 0,91 M€ pour une moyenne mensuelle de 66 bénéficiaires. La crise sanitaire a engendré une dépense supplémentaire de 0,11 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2019 retraitée</b>	<b>134,29</b>
Exécution 2019 hors CAS Pensions	134,76
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	0,21
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,68
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,41
– Mesures de restructuration	

## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,26
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>8,52</b>
EAP schéma d'emplois 2019	4,64
Schéma d'emplois 2020	3,88
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,43</b>
<b>Mesures générales</b>	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-1,05</b>
GVT positif	1,04
GVT négatif	-2,08
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,00</b>
Indemnisation des jours de CET	0,34
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,33
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,72</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,24
Autres variations	1,48
<b>Total</b>	<b>143,92</b>

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » (-0,26 M€) intègre principalement les rétablissements de crédits (0,70 M€), les remboursements des agents mis à disposition (-0,49 M€) et les crédits d'apprentissage (-0,47 M€).

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique – Hors GIPA » (-0,33 M€) intègre les rétablissements de crédits (-1,70 M€), les remboursements des factures des agents mis à disposition (0,43 M€), les crédits d'apprentissage (0,52 M€), les rappels du plan de revalorisation des agents contractuels au titre de 2019 (0,19 M€), le paiement de la prime COVID (0,16 M€), la variation du montant des congés de longue durée (0,12 M€), la variation de l'indemnité de sujétion particulière (0,05 M€) et le retraitement des acomptes (-0,10 M€).

La ligne « Autres » des « Autres variations des dépenses de personnel » (1,48 M€) intègre principalement la revalorisation des agents contractuels (0,32 M€), le versement du complément indemnitaire annuel (-0,03 M€), l'indemnité de départ volontaire (0,05 M€), l'indemnité de rupture conventionnelle (0,1 M€), la variation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (+1,04 M€) et l'impact Covid sur le jour de carence (0,02 M€).

Le GVT positif (ou effet de carrière) est évalué à 1,95 % (contre 2 % en LFI) soit un impact représentant 0,72 % de la masse salariale hors CAS (1,04 M€). Le GVT négatif (ou effet de noria) est évalué à 1,44 % de la masse salariale, soit une moindre dépense de 2,08 M€. Le GVT solde est ainsi évalué à -1,05 M€, soit 0,73 % de la masse salariale.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	88 355	101 681	109 971	75 236	92 199	93 039
1037 – Personnels d'encadrement	60 844	70 171	72 545	51 981	62 409	62 383

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1039 – B administratifs et techniques	36 179	40 605	37 027	29 710	34 120	30 469
1041 – C administratifs et techniques	29 422	31 915	31 198	23 947	27 232	25 484
1042 – A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif	46 943	49 346	54 150	38 084	41 135	44 392
1043 – B métiers du greffe et du commandement	37 556	40 000	34 337	31 375	34 978	28 748

Les coûts d'entrées et de sorties du tableau ci-dessus (Source : India Remu) ne prennent pas en compte le coût des agents contractuels de catégorie A (encadrement).

Le coût moyen chargé HCAS est valorisé à 62 262 € pour les entrées dont 49 820 € au titre de la rémunération d'activité. Le coût moyen chargé HCAS est valorisé à 45 940 € pour les sorties dont 36 760 € au titre de la rémunération d'activité. S'agissant des contractuels de catégorie A, les coûts de sortie inférieurs aux coûts d'entrée trouvent leur origine dans un turn-over très important sur cette catégorie.

Le coût de sortie inférieur au coût d'entrée s'agissant de la catégorie B greffe peut s'expliquer par la faiblesse des effectifs.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						200 000	200 000
Mise en oeuvre du PPCR	920	A, B et C	Corps communs	01-2020	12	200 000	200 000
Mesures indemnitaires						229 048	229 048
Alignement IFSE ASS-CTSS		A	Corps des assistants de service social	01-2020	12	100 076	100 076
Astreintes informatiques		A	Corps communs et ingénieurs	01-2020	12	128 972	128 972
<b>Total</b>						<b>429 048</b>	<b>429 048</b>

Les mesures catégorielles se répartissent comme suit :

- 0,2 M€ lié à la poursuite de la mise en œuvre de la mesure PPCR dont le passage des ASS de B en A ;
- 0,13 M€ au titre de la revalorisation d'informaticiens en application du décret n° 2001-1357 du 28 décembre 2001 relatif à la rémunération et à la compensation horaire des astreintes effectuées par certains agents du ministère de la justice ;
- 0,10 M€ au titre de l'alignement de l'IFSE de la filière sociale sur celui des corps de catégorie A (assistants de service social), montant ayant fait l'objet d'un transfert de crédits en gestion.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	580 000	6 709 970		<b>6 709 970</b>
Logement	610	4 635 203		<b>4 635 203</b>
Famille, vacances	12 000	5 954 296		<b>5 954 296</b>
Mutuelles, associations	17 500	4 066 442		<b>4 066 442</b>
Prévention / secours	4 000	3 183 354		<b>3 183 354</b>
Autres	5 000	5 256 195		<b>5 256 195</b>



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
<b>Total</b>		<b>29 805 460</b>		<b>29 805 460</b>

L'action sociale conduite en faveur des agents du ministère de la justice est retracée par l'action 10 du programme 310.

Depuis 2019, la médecine de prévention est intégrée au poste de dépense "prévention/secours".

La ligne "autres" intègre les crédits pour l'action en faveur du personnel en situation de handicap.

Enfin, le poste de dépense "famille, vacances" comprend les dépenses liées aux séjours familles et enfants ainsi que celles liées à la politique en faveur de la petite enfance (CESU et places en crèches).

**COÛTS SYNTHÉTIQUES****INDICATEURS IMMOBILIERS**

Nature	Repère	Libellé	Unité	Ensemble des services
<b>Surface</b>	1	SUB du parc	m <sup>2</sup>	73 911
	2	SUN du parc	m <sup>2</sup>	44 785
	3	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>	50 020
<b>Occupation</b>	4	Ratio SUB / Poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	17,2
	5	Coût de l'entretien courant	€ (CP)	1 550 000
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	30,9
<b>Entretien lourd</b>	7	Coût de l'entretien lourd (parc domanial et quasi-propriété)	€ (CP)	4 150 000
	8	Ratio entretien lourd / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m <sup>2</sup>	82,9

Méthode de calcul

Les surfaces indiquées correspondent à l'ensemble des surfaces actuellement occupées par les services de l'administration centrale dans l'hexagone, y compris les délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG).

Les postes de travail correspondent aux effectifs exprimés en ETPT exerçant leur activité en administration centrale, et ne se réduisent pas aux seuls effectifs du programme 310.

Le coût de l'entretien courant correspond aux dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments.

Le coût de l'entretien lourd comprend les travaux de rénovation, de réhabilitation ou de sécurisation prévus pour les sites domaniaux ou en quasi-propriété (site Olympe de Gouges financé par crédit-bail immobilier).

Comparativement au PLF 2020, l'augmentation de la SUB du parc à 73 911 m<sup>2</sup> (71 393 m<sup>2</sup> en LFI) et du ratio par poste de travail à 17,2 m<sup>2</sup> (16,6 m<sup>2</sup> / PT en LFI) provient de la fiabilisation de données sur des sites périphériques et accessoirement de la prise à bail de nouveaux locaux par la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest.

Par ailleurs, la faible consommation observée sur l'entretien lourd à 4,15 M€ (LFI 5,67 M€) est à rapprocher de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 survenue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Cette pandémie a fortement affecté et retardé les chantiers et par voie de conséquence, entraîné un décalage de deux à trois mois pour l'ensemble des travaux lourds des sites de l'administration centrale.

**RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	596	712	762	956
Nombre de postes bureautiques	Nb	78 500	81 000	81 000	120 000

**Mode de calcul** : Les dépenses liées à la bureautique s'entendent hors coûts du réseau, mais intègrent des dépenses de personnels informatiques assurant le support et le soutien aux utilisateurs de la bureautique.

Les dépenses liées à la bureautique du ministère de la justice sont assumées en partie par les services déconcentrés et les juridictions (notamment les dépenses concernant les acquisitions de postes de travail, fixes et portables, des matériels d'impression et des consommables ou les dépenses de formation bureautique, la maintenance et la gestion des postes de l'outre-mer et des centres en milieu fermé) et en partie par le service des systèmes d'information et de communication du secrétariat général (notamment la maintenance et l'acquisition des serveurs, l'équipement de la Chancellerie et des plates-formes interrégionales, la maintenance et la gestion des postes de travail, hors outre-mer et centres en milieu fermé). Les prévisions ici exprimées fédèrent l'ensemble de ces dépenses pour le ministère et sont réalisées sur la base d'une enquête auprès des services gestionnaires. Le taux de réponse de cette enquête est de 61%.

Le dénominateur du ratio est valorisé en nombre de postes.

**Source des données** : secrétariat général, service du numérique (SNUM)

Le ratio d'efficience bureautique 2020 est estimé à 955,97 €, en nette augmentation relativement à l'année précédente (769,68 €). L'année 2020 est caractérisée par l'impératif d'adapter les habitudes de travail aux conditions de la crise sanitaire. La conséquence est un investissement massif en outils bureautiques de mobilité. Ainsi, le ministère a connu une forte accélération de la généralisation de la dotation en ultraportables des agents des services centraux et déconcentrés.

Au-delà des ultraportables, l'exigence de mobilité des agents a requis un effort soutenu de développement des solutions de visioconférence sur le poste de travail et des outils collaboratifs.

Des investissements ont été également consentis sur la téléphonie mobile et sur la téléphonie IP, ceci tout à la fois pour renforcer la sécurité, pour résoudre les problèmes liés à l'obsolescence et pour améliorer le service aux utilisateurs et aux justiciables par une plus grande disponibilité des agents.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

La transformation numérique du ministère est continue depuis plus de 15 ans. Pour répondre aux attentes des usagers et aux besoins internes d'évolution des services vers la dématérialisation, le ministère en lien avec le programme Action publique 2022 lancé par le gouvernement à l'automne 2017, entend donner un nouvel élan à la transformation numérique.

Le ministère s'est engagé dans ce processus de la dématérialisation et poursuit son effort d'accompagnement des projets en cours (CASSIOPEE, ASTREA, H@RMONIE, PORTALIS, PROJAE) tout en lançant de nouveaux grands projets informatiques (PPN, NED, PARCOURS) destinés à accompagner d'une part, les services de la Justice (notamment DAP et DPJJ) et d'autre part, à renforcer l'aide déployée pour les fonctions supports. Cette politique est en accord avec le nouveau programme lancé en 2019 par l'Etat "TECH.GOUV", destiné à accélérer la transformation numérique du service public, avec l'appui de tous les ministères.

## ASTREA

ASTREA, refonte du casier judiciaire national, dont les spécifications ont débuté en 2013, devait être mise en œuvre au centre de production de Nantes en double commande fin 2015. La durée de la procédure de dialogue compétitif plus longue que prévu, la difficulté à constituer l'équipe projet interne impactant la réalisation des spécifications et la nécessité de conduire en 2014 d'importants travaux sur la version actuelle du casier pour prendre en compte les impacts de la nouvelle loi pénale votée à l'été entraînent un retard d'un an et demi dans l'avancement général du projet. Suite aux difficultés persistantes, une opération de sécurisation du projet a été lancée en collaboration avec la DINSIC qui a abouti à une révision de la stratégie mise en place sur ASTREA.

La dématérialisation du bulletin n°3 a effectivement été mise en service fin 2018 et rencontre un franc succès ; en décembre 2020, le taux de dématérialisation atteint 90%. Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la poursuite des travaux sur le palier 1 (casiers B3 des personnes physiques) et 2 (casier des personnes morales), et au cadrage et au lancement du palier 3 (casier intégral des personnes physiques) en vue du remplacement des applications historiques. Par ailleurs, il a été mise en place une nouvelle organisation de l'équipe projet de type « agile à l'échelle ». Ce changement de méthodologie du cycle a nécessité d'augmenter l'effectif de l'équipe à une dizaine de personnes, accompagnement indispensable au regard de la taille du projet.

Année de lancement du projet	2012
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Gestion des personnes mises sous main de justice

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	11,80	7,60	1,60	3,40	6,66	3,78	7,25	7,00	7,08	5,38	8,10	8,60	18,00	24,47	53,24	53,23
Titre 2	2,50	2,50	0,40	0,40	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	1,40	1,40	6,40	6,40
<b>Total</b>	<b>14,30</b>	<b>10,10</b>	<b>2,00</b>	<b>3,80</b>	<b>7,36</b>	<b>4,48</b>	<b>7,95</b>	<b>7,70</b>	<b>7,78</b>	<b>6,08</b>	<b>8,80</b>	<b>9,30</b>	<b>19,40</b>	<b>25,87</b>	<b>59,64</b>	<b>59,63</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,70	59,63	+202,69 %
Durée totale en mois	72	119	+65,28 %

Les coûts et délais de la colonne « Actualisation » intègrent des modifications de périmètre expliquant les écarts avec les données de la colonne « Au lancement ». En effet, ASTREA a fait l'objet d'une réévaluation des charges grâce aux leçons tirées du premier palier de mise en œuvre. D'autre part, le passage à un mode de développement agile - qui a pour objectif une sensible amélioration de la qualité de l'application - a fait monter l'effectif de l'équipe à une dizaine de personnes. Par ailleurs, les LPJ, la refonte éditique en vue de l'industrialisation ainsi que la sécurisation de la plate-forme (recommandations audit ANSSI) ont contribué à une augmentation du coût global du projet.

De plus, des travaux correctifs et surtout évolutifs ont été menés sur le palier 1 (en production).

En outre, ECRIS-TCN est pris en compte avec les dernières précisions apportées au cahier des charges par l'UE.

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,20	1,30	+8,33 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	1,20	1,30	+8,33 %
Délai de retour en années	0	0	

La livraison du palier 1 (dématérialisation du B3) depuis le 26 septembre 2018 génère sur les crédits HT2 du casier judiciaire (SNMJ) un gain sur l'exercice 2020 de 1,3M€, essentiellement les frais d'affranchissement. Il n'est pas escompté de gain à court terme sur les crédits T2.

**CASSIOPEE V2**

L'application CASSIOPEE (Chaîne applicative supportant le système d'information opérationnel pour le pénal et les enfants) constitue le support du bureau d'ordre national, permettant le partage entre les différentes juridictions, d'informations essentielles à la conduite de l'action publique. Application d'architecture centralisée, elle couvre l'ensemble des services de la chaîne pénale des tribunaux judiciaires, à l'exception de l'application des peines qui dispose de son propre système d'information, APPI (Application des Peines, Probation et Insertion) mais qui récupère automatiquement des données issues de CASSIOPEE.

CASSIOPEE, dans son périmètre initial visant l'ensemble des tribunaux de grande instance (TGI) a achevé son déploiement à Papeete en janvier 2019 et est passée désormais en maintenance. L'application continue cependant à bénéficier d'évolutions fonctionnelles uniquement sur le volet TJ.

Le projet CASSIOPEE V2 de déploiement de Cassiopée aux cours d'appel, chambres correctionnelles et chambre spéciale des mineurs, a été réalisé par étapes avec une expérimentation sur 3 sites pilotes (Orléans, Amiens, Reims) avant généralisation à l'ensemble des juridictions (cours d'appel) en 2019 et 2020.

Par ailleurs, sont en cours de développement l'interface entre CASSIOPEE et l'outil de gestion des scellés du tribunal de Paris (SPARK) et la transmission de données de CASSIOPEE vers GENESIS. Ces évolutions de périmètre conduisent à réévaluer les délais à 85 mois et le coût du projet au lancement de 4,4M€ à 20,6M€ en intégrant ces

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

éléments. L'application Cassiopée V2 a été achevée au cours de l'année 2020. Toutefois, les priorités politiques et législatives ont orienté les efforts de développement sur d'autres actions entraînant un décalage de l'achèvement du déploiement de Cassiopée V2 pour la version Cour d'appel.

Les évolutions dans le cadre de la maintenance de CASSIOPEE en sus du périmètre du projet « Cour d'appel v2 » comprennent le « module scellés » dédié à la gestion des saisies et biens confisqués (déploiement réalisé sur 154 juridictions), le « Bloc peines LPJ », le raccordement au portail du justiciable, les évolutions de la procédure pénale numérique (PPN) et la forfaitisation des délits de stupéfiants.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice Pénale

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,80	10,80	4,60	4,00	4,30	4,00	0,20	1,20	0,36	0,45	0,25	1,06	0,00	0,00	20,31	20,31
Titre 2	0,60	0,60	0,20	0,20	0,20	0,20	0,04	0,04	0,07	0,07	0,04	0,04	0,00	0,00	1,11	1,11
<b>Total</b>	<b>11,40</b>	<b>11,40</b>	<b>4,80</b>	<b>4,20</b>	<b>4,50</b>	<b>4,20</b>	<b>0,24</b>	<b>1,24</b>	<b>0,43</b>	<b>0,52</b>	<b>0,29</b>	<b>1,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,42</b>	<b>21,42</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,60	21,42	+3,98 %
Durée totale en mois	85	85	

La première vague de déploiement a révélé de nouvelles évolutions à implémenter dans CASSIOPEE V2, notamment au niveau de l'éditique ce qui explique l'écart budgétaire constaté. La poursuite du déploiement ne peut se faire qu'après ces évolutions.

La première vague de déploiement a révélé de nouvelles évolutions à implémenter dans Cassiopée V2, notamment au niveau de l'éditique (d'où légère glissement budgétaire). La poursuite du déploiement ne peut se faire qu'après ces évolutions.

**ENRICHISSEMENT DU SI H@RMONIE ET FUSION DES MÉTIERS RH**

Avec le déploiement d'Harmonie, achevé depuis 2012, le ministère de la justice est doté d'un système d'information en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de ses agents, en capacité de s'interfacer avec le système de paye et de retraite de l'Etat.

Les objectifs sont désormais d'intégrer la pré-liquidation de la paye (en remplacement de WinPaye par la suppression de 56 bases) afin de permettre la convergence des métiers de la gestion administrative et de la gestion financière, qui est génératrice d'économies de fonctionnement (la solution est déjà déployée auprès d'une partie de la population), et de permettre l'interconnexion au futur SI-Paie de l'État :

- le SIRH-paye est déjà opérationnel pour le SG, la DPJJ, la DAP et une partie de la DSJ ;
- le déploiement de la pré-liquidation au sein de la DSJ est en cours : il sera achevé en septembre 2021 avec le déploiement des deux dernières vagues ;

- l'intégration des conseillers prud'hommes (15 000) dans le SIRH en vue de les prendre en compte en pré-liquidation de paye est en cours en coordination avec les vagues de la DSJ.

Fin décembre 2020, **98 092** agents ont été payés par le SIRH avec objectif d'atteindre l'ensemble des agents, à savoir, **108 000** pour la fin de l'année 2021.

Un nouveau portail a été mis en service le 15 juillet 2019 au profit des agents, des gestionnaires et des managers. De nouvelles fonctionnalités accessibles par le portail agent sont en cours de développement : « ma demande RH » qui permettra aux agents de faire une demande de gestion personnelle ou administrative de manière dématérialisée. La déclaration mensuelle du compte individuel de retraite est opérationnelle depuis le 10 janvier 2019, le ministère étant l'un des pilotes du SRE.

L'interface imaginée lors d'ateliers collaboratifs avec les utilisateurs, se présente sous la forme d'une ergonomie intuitive. Elle reprend dans un premier temps les modules existants déjà déployés dans le portail Harmonie au sein de chaque direction du ministère (mobilité, formation et congés/absences). L'objectif du Portail est de s'inscrire dans la transition numérique en offrant aux agents des services faciles à utiliser, et ainsi lui permettre de devenir acteur de sa carrière.

Par ailleurs, le module formation, en lien avec l'infocentre IRHIS, est en permanente évolution. Le but étant de dématérialiser le processus de gestion de formation et d'homogénéiser les pratiques de gestion et ainsi fournir aux directions des outils permettant d'optimiser cette gestion.

Enfin d'importants travaux de dématérialisation sont entrepris dans le cadre de la transformation numérique :

- DIADEM : système complémentaire adossé au SIRH Harmonie dont l'objectif principal est de dématérialiser et d'assurer la gestion du dossier Individuel de l'agent (DIA) et du dossier comptable (DC) recueillant les pièces justificatives au règlement de la paie.
- ESTEVE : système complémentaire adossé au SIRH Harmonie dont l'objectif principal est de dématérialiser les circuits de validation du compte-rendu d'entretien annuel et de permettre le suivi des campagnes d'évaluation.

Après une expérimentation de la solution sur une population de 10 000 agents pour la campagne 2018, le ministère de la justice a réussi son déploiement avec 38 000 agents à évaluer pour la campagne 2019.

Le déroulement du projet était conforme aux plannings prévisionnels révisés jusqu'au 15 mars 2020. La perturbation du planning vient des mesures de confinement suite à la crise sanitaire. Le déploiement de la pré-liquidation a été gelé, pendant cette période, suite à l'arrêt de l'activité d'accompagnement au changement des SAR de la DSJ. D'autre part, la dernière vague de la DSJ sera reportée sur 2021.

Il est rappelé que les tableaux de suivi, ci-après, concernent le périmètre circonscrit du projet Harmonie jusqu'à l'achèvement de la pré-liquidation de la paye.

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	18,20	14,10	6,00	5,80	6,41	6,64	2,40	2,90	1,60	2,90	3,00	5,77	0,00	0,00	35,21	35,21
Titre 2	7,60	7,60	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,10	2,10	0,00	0,00	15,70	15,70
<b>Total</b>	<b>25,80</b>	<b>21,70</b>	<b>8,00</b>	<b>7,80</b>	<b>8,41</b>	<b>8,64</b>	<b>4,40</b>	<b>4,90</b>	<b>3,60</b>	<b>4,90</b>	<b>5,10</b>	<b>7,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50,91</b>	<b>50,91</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	32,00	50,91	+59,09 %
Durée totale en mois	69	96	+39,13 %

Les coûts et délais de la colonne « Actualisation » intègrent des modifications de périmètre expliquant les écarts avec les données de la colonne « Au lancement »: intégration de la pré-liquidation de la paie, élargissement aux conseillers prud'homains (+ 15 000) et aux collaborateurs occasionnels du service public de la justice – COSP (+ 15 000).

La révision du coût du projet comparativement au PAP 2020 peut s'expliquer par la fin du déploiement de la vague 5 et le déploiement de la vague 6 de la DSJ qui nécessitent un accompagnement régulier des sites tels que la cour de cassation, l'ENM et le SAR de Paris.

**PORTALIS - PROCEDURE CIVILE NUMERIQUE (PCN)**

Le programme PORTALIS est un programme de modernisation qui s'appuie sur le levier numérique pour transformer le service public de la justice en France. PORTALIS vise notamment, à dématérialiser les interactions entre les acteurs de la chaîne judiciaire civile.

La mise en service de Justice.fr s'est faite en 2016. Celui-ci accompagne le citoyen dans ses démarches judiciaires en mettant à sa disposition l'ensemble des informations relatives aux procédures civiles et pénales.

L'année 2018/2019 a vu la mise en service du portail du SAUJ et le portail du justiciable :

- Le portail du SAUJ s'adresse aux agents du SAUJ qui pourront renseigner les justiciables sur l'ensemble des procédures civiles enregistrées sur le territoire national. Le lancement du déploiement du portail du SAUJ a été effectué entre le 3 décembre et le 11 avril 2019 (hors DOM/TOM).
- Le portail du justiciable permet au justiciable, personne physique qui aura consenti à échanger par voie dématérialisée, de se connecter à un espace réservé lui donnant ainsi accès aux principales informations sur l'état d'avancement de sa procédure civile et/ou pénale. Les documents, aujourd'hui adressés par lettre simple ou recommandée, lui seront transmis sur son espace personnel sécurisé (avis, convocations et récépissés).

Ce portail a été mis en service le 6 mai 2019 dans les arrondissements judiciaires de Lille et de Melun pour les affaires civiles puis généralisé le 27 mai. Il a été lancé officiellement par la garde des Sceaux le 27 août 2019 lors d'un déplacement au tribunal de grande instance de Melun. Les affaires pénales ont été intégrées au Portail du justiciable

en octobre 2020. Cependant sa mise en service afin de permettre la consultation en ligne des affaires pénales par le justiciable n'est prévue qu'au premier trimestre 2021.

En septembre 2020, le module de saisine en ligne des juridictions pénales destiné au justiciable (personne physique non représentée par un avocat) est en expérimentation dans les tribunaux judiciaires de Rouen et Douai : saisine des juridictions pénales (constitutions de partie civile) et des juridictions civiles (requêtes dans le cadre de la protection des majeurs hors ouverture de mesure). Le 4 janvier 2021, la saisine en ligne (CPC et Tutelles majeurs) est accessible sur internet pour toutes les juridictions.

Le socle de base de la dématérialisation totale des procédures judiciaires sera expérimenté au premier semestre 2021 et concernera les procédures prud'homales (PJUR CPH).

La crise sanitaire a eu pour conséquence une re priorisation politique sur le SI juridiction (PJUR) et sur la communication électronique avec les avocats. Ce qui nécessite de porter les priorités 2021 sur la mise en service et l'enrichissement du PJUR CPH pour lui permettre d'accueillir les autres contentieux généraux en démarrant par le JAF hors divorce et la communication électronique avec les avocats qui seront suivis par les contentieux avec RO (représentation obligatoire).

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice Civile, Sociale et Commerciale

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	11,90	7,60	12,20	8,90	15,25	10,34	12,60	10,40	11,75	12,74	6,00	5,80	14,15	25,87	71,25	71,25
Titre 2	1,40	1,40	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,60	1,60	6,20	6,20
<b>Total</b>	<b>13,30</b>	<b>9,00</b>	<b>13,00</b>	<b>9,70</b>	<b>16,05</b>	<b>11,14</b>	<b>13,40</b>	<b>11,20</b>	<b>12,55</b>	<b>13,54</b>	<b>6,80</b>	<b>6,60</b>	<b>15,75</b>	<b>27,47</b>	<b>77,45</b>	<b>77,45</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	57,50	77,45	+34,70 %
Durée totale en mois	120	120	

Le coût total du projet PORTALIS a été réévalué en 2020 à 77,45 M€ contre 74,5 M€ au PLF. Cet écart est principalement dû aux modifications de trajectoire dans la feuille de route technique qui ont induit des surcoûts, telle que l'extension au justiciable du développement de la dématérialisation initialement prévue au bénéfice des agents du ministère.

Depuis l'élaboration du PTN, un nouveau contexte est apparu avec le vote de la loi de programmation et de réforme pour la justice. De nouvelles fonctionnalités majeures sont à mettre en œuvre et impactent le projet Portalis. Aujourd'hui, le projet a intégré les impacts de la loi de programmation dans le domaine de la procédure civile (hors juridiction unique d'injonction de payer, hors saisie sur rémunération) ainsi que le décret de procédure civile (acte de saisine judiciaire signifié et requête numérique relative à la saisine « tutelle majeure », constitution de partie civile, JAF (hors divorce et petits litiges).

Tous ces éléments évolutifs non prévus initialement et des changements de trajectoire quant à l'ordonnancement de la réalisation des travaux expliquent pour partie l'augmentation du coût de ce programme.

Il n'y a pas de gains constatables pendant la période d'investissement (projet en cours de développement).



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**PROJAE**

Dans le cadre du plan de transformation numérique, le ministère de la justice dématématise ses procédures, fait évoluer ses processus métiers et développe la communication électronique avec ses partenaires et les justiciables.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en œuvre les mécanismes qui permettent d'assurer une conservation automatique, systématique et probante des productions numériques issues de l'administration centrale mais également générées par les chaînes pénale et civile de la justice.

L'archivage de ces données numériques doit aller au-delà de leur seule conservation, puisqu'il est également nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs permettant de garantir leur authenticité, leur intégrité et leur fiabilité, à chaque étape de leur cycle de vie. De cette manière, l'administration pourra garantir la valeur de preuve de ces données numériques.

Ce très grand nombre de données est également soumis à une gestion fine de la confidentialité tout en proposant un point d'accès unique aux données et documents numériques et physiques archivés.

PROJAE (PROgramme de la Justice pour l'Archivage Électronique), a débuté en juin 2017 et a été validé début juillet 2018 par la DINUM (Art. 3). C'est donc la troisième année que ce projet est pris en compte dans le calcul de l'indicateur 1.4. La notification du marché a eu lieu en juin 2020. Le déploiement est prévu de novembre 2021 à novembre 2023. Le retard initial s'explique par le temps supplémentaire nécessaire pour la réalisation de la procédure concurrentielle négociée.

Enfin, des efforts de réduction de coût ont d'ores et déjà été réalisés, avec l'internalisation de ressources métiers et techniques (redéploiement vers le titre 2 de dépenses prévues initialement pour financer des prestations externes).

Année de lancement du projet	2017
Financement	Programme 310
Zone fonctionnelle principale	Gestion de la documentation et de la connaissance

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,40	0,20	0,30	0,20	0,29	0,45	2,50	2,50	0,83	0,30	2,50	2,00	5,18	6,35	9,50	9,50
Titre 2	0,20	0,20	0,20	0,20	0,04	0,04	0,70	0,70	0,10	0,10	0,15	0,15	3,11	3,11	3,80	3,80
<b>Total</b>	<b>0,60</b>	<b>0,40</b>	<b>0,50</b>	<b>0,40</b>	<b>0,33</b>	<b>0,49</b>	<b>3,20</b>	<b>3,20</b>	<b>0,93</b>	<b>0,40</b>	<b>2,65</b>	<b>2,15</b>	<b>8,29</b>	<b>9,46</b>	<b>13,30</b>	<b>13,30</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	13,30	
Durée totale en mois	72	78	+8,33 %

Il n'y a pas de gains constatables pendant la période d'investissement (projet en cours de développement, non encore opérationnel).

## PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PNIJ DE NOUVELLE GÉNÉRATION (V2) (2018-2025)

L'année 2020 a vu l'aboutissement des fondations du système d'information des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (SITENJ) à travers une nouvelle stratégie d'hébergement via des acteurs étatiques et la mise en place des marchés liés aux balises de géolocalisation. Par ailleurs, l'ANTENJ a renforcé sa capacité dans le domaine numérique à travers le recrutement d'une dizaine de nouveaux collaborateurs.

Au-delà de la mise en œuvre technique des infrastructures, trois cas d'usage sont à l'étude, concernant le module « balises », la création de modules d'analyse complémentaires à ceux de la PNIJ et la création d'une solution locale pour les interceptions dans la zone pacifique. Ces sujets, qui ont fait l'objet de travaux d'études en 2020, verront majoritairement le jour en 2021 et 2022.

En 2020 a également été validé le plan d'action stratégique « Convergences 2024 ». Autour des trois objectifs que constituent la confiance dans les services offerts par l'agence, la souveraineté de l'Etat et la maîtrise par la puissance publique, il trace les grands axes de travail de l'agence notamment pour la construction de son futur système d'information. Les travaux évoqués précédemment en constituent une première déclinaison visant à compléter les services offerts historiquement par la PNIJ.

Année de lancement du projet	2018
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice pénale

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	3,60	3,30	3,11	1,60	2,84	4,56	4,54	4,22	15,27	13,62	82,78	86,56	109,30	109,30
Titre 2	0,00	0,00	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,80	0,80	1,60	1,60
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,80</b>	<b>3,50</b>	<b>3,31</b>	<b>1,80</b>	<b>3,04</b>	<b>4,76</b>	<b>4,74</b>	<b>4,42</b>	<b>15,47</b>	<b>13,82</b>	<b>83,58</b>	<b>87,36</b>	<b>110,90</b>	<b>110,90</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	110,90	110,90	
Durée totale en mois	96	96	

« En 2020, l'arrêté tarifaire du 04 février 2020 sur la géolocalisation a permis de produire 7,3 M€ d'économies en HT2 sur le programme 166 (CF partie RAP P166). »

## PROJET DE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DE LA PNIJ V1 (2018-2024)

Ce marché vise à garantir le bon fonctionnement en exploitation de la PNIJ v1 et à réaliser certaines évolutions fonctionnelles indispensables permettant de répondre aux demandes d'évolutions métiers. Il vise également à prendre

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

en compte l'émergence de nouvelles technologies de communication ou d'opérateurs et à mettre en place certaines évolutions incontournables d'architecture. Ces différentes évolutions sont notamment destinées à maintenir la capacité d'interception de la PNIJ actuelle avant l'arrivée du nouveau système.

En 2020, des améliorations ont été apportées concernant le sous-système de réception (modernisation des flux avec les opérateurs) et le sous-système de gestion (versions correctives, nouveaux profils utilisateur). Par ailleurs, de nombreux travaux d'infrastructure lancés en 2019 se sont poursuivis en 2020 afin de maintenir à l'état de l'art, les différents systèmes de stockage de la plateforme. Ces évolutions sont nécessaires pour maintenir en bon état de fonctionnement les différents services rendus par la plateforme aussi bien en termes d'échanges de données avec les opérateurs qu'en matière d'interceptions et de gestion des scellés numériques.

Année de lancement du projet	2018
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice pénale

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	21,58	14,90	25,66	16,54	19,00	19,38	23,01	23,26	20,15	22,82	28,70	41,58	119,10	119,10
Titre 2	0,00	0,00	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,40	0,40	1,20	1,20
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,78</b>	<b>15,10</b>	<b>25,86</b>	<b>16,74</b>	<b>19,20</b>	<b>19,58</b>	<b>23,21</b>	<b>23,46</b>	<b>20,35</b>	<b>23,02</b>	<b>29,10</b>	<b>41,98</b>	<b>120,30</b>	<b>120,30</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	120,30	120,30	
Durée totale en mois	84	84	

**MARCHÉS DE PARTENARIAT****MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER : MILLENAIRE - SITE OLYMPE DE GOUGES**

Le ministère de la justice a acquis, sous la forme d'un crédit-bail immobilier ayant débuté en avril 2015, un nouveau bâtiment baptisé « Olympe de Gougues » dans le parc du Millénaire (Paris 19<sup>e</sup>).

Cette acquisition a permis la mise en œuvre du projet de regroupement des services centraux du ministère (secrétariat général, direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse) dans le parc du Millénaire à partir de septembre 2015, et la relocalisation des directions normatives (direction des affaires civiles et du sceau, direction des affaires criminelles et des grâces) sur le site historique place Vendôme.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	215 500 000	215 531 908	0	0	0	0	0	0	0
	32 900 000	32 833 441	12 672 954	12 672 954	12 888 943	12 888 681	13 108 626	13 332 065	130 600 000

(conforme aux prévision LPLF 2020)

La valeur du Parc immobilier du Secrétariat Général est inscrite à l'actif du bilan de l'Etat. Elle comprend des immobilisations en cours (travaux et constructions non encore achevées) et des immobilisations en service (terrains et bâtiments) contrôlés par le Ministère de la Justice.

On y trouve notamment l'immeuble « le Millénaire » hébergeant les services centraux du ministère, acquis en crédit-bail et les bâtiments de la place Vendôme, ces derniers étant entrés comptablement dans la catégorie des bâtiments en 2019.

Catégories d'immobilisations (en millions d'euros)	Valeur brute 2020	Amortissements ou dépréciations	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019	Evolution 2019-2020
Travaux et constructions en cours	6	0	6	5	+ 1
Parc immobilier évalué à la valeur de marché (bureaux et logements)	261	0	261	242	+ 19
Parc immobilier évalué au coût amortissable (dont centres éducatifs)	77	0	77	77	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>344</b>	<b>0</b>	<b>344</b>	<b>324</b>	<b>+ 20</b>

## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>573 848 616</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>294 727 836</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>307 264 751</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>293 233 479</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>260 457 107</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>195 077 894</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>6 126 759</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>98 155 584</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>405 138 888</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>73 439</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>405 212 327</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>195 077 894</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>210 134 433</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>307 264 751</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>98 155 584</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>209 109 166</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>419 243 599</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>150 792 115</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>268 451 484</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements restant à payer au 31/12/2020 s'élèvent à 419 243 599 € et sont constitués principalement par :

- les dépenses de l'immobilier (58 % pour les baux et le crédit-bail immobilier) ;
- les dépenses de l'informatique ministérielle (37 %) ;
- les dépenses d'actions sociale (3 %) ;
- le fonctionnement interne hors-immobilier (1 %).



## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – État major

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – État major	10 236 761	880 000	<b>11 116 761</b>	10 236 761	880 000	<b>11 116 761</b>
	8 552 659	529 639	<b>9 082 298</b>	8 552 659	542 392	<b>9 095 052</b>

Cette action est le support des dépenses propres aux fonctions d'état-major du ministère, exercées par le garde des sceaux, ministre de la justice, son cabinet et le bureau du cabinet qui leur apporte un appui administratif et logistique. Les moyens de l'action sont constitués de crédits de fonctionnement, d'intervention et de personnel.

Les personnels de l'action 1 se répartissent entre le cabinet de la ministre de la justice et le bureau des cabinets, soit 121 ETPT.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 236 761	8 552 659	10 236 761	8 552 659
Rémunérations d'activité	6 623 205	5 716 773	6 623 205	5 716 773
Cotisations et contributions sociales	3 429 194	2 798 136	3 429 194	2 798 136
Prestations sociales et allocations diverses	184 362	37 751	184 362	37 751
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	650 000	354 539	650 000	372 292
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	650 000	354 539	650 000	372 292
Titre 6 : Dépenses d'intervention	230 000	175 100	230 000	170 100
Transferts aux autres collectivités	230 000	175 100	230 000	170 100
<b>Total</b>	<b>11 116 761</b>	<b>9 082 298</b>	<b>11 116 761</b>	<b>9 095 052</b>

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement courant de l'état-major, qui comprennent notamment les frais de réception et de représentation ainsi que les frais de déplacement du garde des sceaux, ministre de la justice, et de son cabinet. Il s'agit aussi des subventions allouées par la garde des sceaux à des associations.

En 2020, les dépenses globales de fonctionnement réalisées sont bien inférieures au montant prévu par la loi de finances initiale. Cette sous exécution s'explique par la moindre consommation des crédits dédiés aux déplacements dans le contexte de la crise sanitaire.

Concernant les dépenses d'intervention, l'activité de soutien du garde des sceaux aux associations est également impactée par la situation sanitaire qui a perturbé, notamment pendant le confinement, le calendrier des demandes de subventions et les délais d'instruction des dossiers.

## ACTION

## 02 – Activité normative

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Activité normative	26 417 512		<b>26 417 512</b>	26 417 512		<b>26 417 512</b>
	25 717 432		<b>25 717 432</b>	25 717 432		<b>25 717 432</b>

Le montant des crédits inscrits à cette action correspond aux rémunérations des personnels œuvrant à l'activité normative. L'action « activité normative » a pour finalité de regrouper les fonctions législatives et normatives en matière civile, pénale et de droit public, qu'elles soient exercées au plan national ou au plan international.

Les personnels de l'action 02 se répartissent entre trois services concourant à la mise en œuvre de cette action : la direction des affaires civiles et du sceau (DACS), la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) et la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), soit 330 ETPT.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	26 417 512	25 717 432	26 417 512	25 717 432
Rémunérations d'activité	17 092 185	16 227 421	17 092 185	16 227 421
Cotisations et contributions sociales	8 849 553	9 380 529	8 849 553	9 380 529
Prestations sociales et allocations diverses	475 774	109 482	475 774	109 482
<b>Total</b>	<b>26 417 512</b>	<b>25 717 432</b>	<b>26 417 512</b>	<b>25 717 432</b>

## ACTION

## 03 – Évaluation, contrôle, études et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Évaluation, contrôle, études et	18 491 040	1 530 000	<b>20 021 040</b>	18 491 040	1 670 000	<b>20 161 040</b>



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
recherche	18 857 803	1 440 042	<b>20 297 845</b>	18 857 803	1 729 970	<b>20 587 773</b>

Cette action regroupe les fonctions d'inspection générale et d'évaluation, les missions transversales d'études et les activités de statistiques, ainsi que les actions menées sous l'égide et pour le compte du ministère dans le domaine de la recherche.

Les personnels de l'action n°03 représentent 164 ETPT.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	18 491 040	18 857 803	18 491 040	18 857 803
Rémunérations d'activité	11 963 741	11 984 460	11 963 741	11 984 460
Cotisations et contributions sociales	6 194 279	6 831 307	6 194 279	6 831 307
Prestations sociales et allocations diverses	333 020	42 036	333 020	42 036
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	400 000	171 943	300 000	185 303
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	57 943	200 000	71 303
Subventions pour charges de service public	100 000	114 000	100 000	114 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 130 000	1 268 099	1 370 000	1 544 667
Transferts aux autres collectivités	1 130 000	1 268 099	1 370 000	1 544 667
<b>Total</b>	<b>20 021 040</b>	<b>20 297 845</b>	<b>20 161 040</b>	<b>20 587 773</b>

Pour le titre 3, il s'agit des dépenses destinées aux divers travaux, études et enquêtes conduites par le service de l'expertise et de la modernisation (SEM). Concernant l'exercice 2020, l'exécution budgétaire est en-deçà d'environ 60 % en AE et 40 % CP des prévisions établies en loi de finances. Cet écart s'explique par l'impact de la situation sanitaire sur le calendrier des différents travaux et projets programmés.

Cette action finance également les dépenses pour charges de service public de la Mission de recherche Droit et justice (0,1M€).

Pour le titre 6, ce poste de dépenses correspond aux crédits alloués aux organismes de recherche partenaires du ministère ainsi qu'aux moyens destinés à la mise en œuvre de projets européens et aux versements des cotisations aux organismes internationaux. Ces dépenses comprennent ainsi:

- les projets européens et internationaux mis en œuvre ou financés par la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) ainsi les cotisations et contributions aux organismes internationaux pour un montant global de 0,7 M€ ;
- les subvention versée au CNRS , à l'unité mixte de service du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (UMS CLAMOR) et à l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) pour un montant total de 0,19 M€
- le versement au titre de l'année 2020 de la subvention accordée à la Mission de recherche droit et justice (GIP-MRDJ), pour un montant de 0,50 M€ en AE et 0,65 M€ en CP destinés au soutien de son programme de recherche scientifique sur le droit et la justice.

Le montant des dépenses d'intervention réalisées dépasse de 0,2 M€, soit environ 12%, les prévisions de la LFI. Cet écart est justifié par la nécessité d'augmenter la part de financement du programme au plan de coopération européen et international.

## ACTION

### 04 – Gestion de l'administration centrale

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Gestion de l'administration centrale	70 856 557 80 122 948	64 555 812 48 975 311	<b>135 412 369</b> <b>129 098 259</b>	70 856 557 80 122 948	79 787 422 64 769 529	<b>150 643 979</b> <b>144 892 477</b>

L'action 04 retrace les dépenses dédiées au fonctionnement général des services de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général. Elle recouvre l'ensemble des crédits destinés à couvrir les frais de fonctionnement courant, de logistique ainsi que les dépenses immobilières. Les moyens de l'action sont constitués de crédits de personnels, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention.

Les personnels de cette action se répartissent entre les agents du secrétariat général (hors le service des systèmes d'information et de communication, la sous-direction de la statistique et des études, et le bureau de l'action sociale), soit 1115 ETPT.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	70 856 557	80 122 948	70 856 557	80 122 948
Rémunérations d'activité	45 844 338	51 398 184	45 844 338	51 398 184
Cotisations et contributions sociales	23 736 106	27 486 231	23 736 106	27 486 231
Prestations sociales et allocations diverses	1 276 113	1 238 533	1 276 113	1 238 533
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	62 917 626	46 166 482	73 366 662	59 762 776
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 504 533	32 966 482	59 953 569	46 562 776
Subventions pour charges de service public	13 413 093	13 200 000	13 413 093	13 200 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 388 186	1 807 951	6 170 760	4 005 875
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 388 186	1 807 951	6 170 760	4 005 875
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	1 002 879	250 000	1 002 879
Transferts aux autres collectivités	250 000	1 002 879	250 000	1 002 879
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-2 000		-2 000
Prêts et avances		-2 000		-2 000
<b>Total</b>	<b>135 412 369</b>	<b>129 098 259</b>	<b>150 643 979</b>	<b>144 892 477</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement courant et les dépenses immobilières (hors travaux lourds) des services de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général. La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) relève également de ces dépenses.

### **1. Les dépenses de fonctionnement courant hors dépenses immobilières (15,1 M€ en AE et 14 M€ en CP)**

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent principalement les frais généraux de l'administration centrale, les frais destinés au fonctionnement des délégations interrégionales du secrétariat général ainsi que les frais liés au personnel affecté en administration centrale (formation, mobilier). Elles sont également constituées des frais de déplacement des agents de l'administration centrale et des délégations interrégionales, des frais de réception et de représentation des directions et des moyens alloués à la documentation générale, au traitement des contentieux, à la communication et à l'organisation de grands événements.

L'exécution 2020 s'établit à 15,1 M€ en AE et 14,0 M€ en CP, soit un montant supérieur aux prévisions inscrites en LFI de +2,6 M€ en AE et +1,4 M€ en CP (LFI 12,5 M€ en AE/CP). En effet, la mise en œuvre du protocole sanitaire début 2020 sur l'ensemble des sites de l'administration centrale a généré des dépenses supplémentaires notamment en frais généraux. Ainsi, des masques (2,5 M€) et du gel hydro-alcoolique (0,8 M€) à destination de l'ensemble des agents du ministère ont dû être achetés et payés sur les crédits du programme P310 au printemps 2020, dans l'attente de la mise en place d'un marché interministériel au second semestre.

Par ailleurs, l'impact de la crise s'est traduit également par une consommation en retrait de frais de déplacement de l'administration centrale de -0,9 M€ à 2,0 M€ en CP (prévision à 2,9 M€ en AE / CP).

### **2. Les dépenses immobilières hors travaux lourds (17,8 M€ en AE et 32,6 M€ en CP)**

Les emprises immobilières relevant du programme 310 sont essentiellement constituées de locaux de bureaux hébergeant les personnels de l'administration centrale et des neuf délégations interrégionales du secrétariat général. Les délégations interrégionales sont implantées dans les villes d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse.

Les dépenses immobilières comprennent principalement les loyers marchands versés aux bailleurs privés, les charges locatives, les dépenses d'énergie et de fluides, les dépenses de services à l'occupant (nettoyage, gardiennage...), ainsi que les dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments.

L'exécution 2020 est en retrait par rapport aux prévisions établies, de -6,6 M€ en AE et de -1,9 M€ en CP (LFI 24,5 M€ en AE et 34,5 M€ en CP prévus pour les dépenses de l'occupant) en raison d'une prise à bail de surfaces complémentaires sur le site du Millénaire M2, initialement prévue en 2020, reportée au 1er janvier 2021 sous l'effet de la crise sanitaire. En effet, l'Agence Régionale de Santé occupante des lieux a décalé son départ de plusieurs mois.

Cette opération s'inscrira pour 2021 dans la continuité de la rationalisation de la politique immobilière du ministère par le rapprochement des services centraux et leur implantation sur deux pôles parisiens principaux : Vendôme et le parc du Millénaire.

Par ailleurs, la redevance annuelle de crédit-bail immobilier versée au titre de l'occupation du site « Olympe de Gouges » (Paris 19e) s'est élevée à 12,9 M€ en CP.

### **3. Les subventions pour charges de service public (13,2 M€ en AE / CP)**

La subvention versée par le ministère de la justice à l'agence pour l'immobilier de la justice (APIJ) s'élève à 13,2 M€ en AE / CP (LFI 13,4 M€ en AE/CP).

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Ces dépenses couvrent principalement des opérations de travaux ainsi que l'achat ou le renouvellement des véhicules de l'administration centrale du ministère et des délégations interrégionales du secrétariat général.

En 2020, les dépenses d'investissement de l'action 4 s'élèvent à 1,8 M€ en AE et 4,0 M€ en CP pour l'exercice 2020 pour une prévision inscrite en LFI de 1,4 M€ en AE et 6,2 M€ en CP.

En effet, le ministère avait prévu en 2020 d'engager plusieurs opérations de travaux structurants sur les sites de l'administration centrale et des délégations interrégionales. Toutefois, la pandémie a fortement affecté et retardé les chantiers et par voie de conséquence, entraîné un décalage de deux à trois mois pour l'ensemble des travaux lourds des sites de l'administration centrale.

Enfin, le plan de remplacement des véhicules de l'administration centrale, initié fin 2018, s'est poursuivi en 2020 afin de moderniser le parc automobile conformément à la réglementation en vigueur (0,4 M€ en AE et CP - prévu LFI :0,5 M€).

## DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 04 s'élèvent à 1 M€ en AE et CP en 2020 et sont supérieures aux prévisions de dépenses en LFI (0,25 M€ en AE/CP), en raison de l'indemnisation non prévue du préjudice des familles de mineurs licenciés en 1948 et 1952 pour faits de grève pour un montant de 737 000 €.

## ACTION

### 09 – Action informatique ministérielle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Action informatique ministérielle	40 166 576	173 128 637	<b>213 295 213</b>	40 166 576	205 987 326	<b>246 153 902</b>
	32 169 257	227 305 934	<b>259 475 191</b>	32 169 257	196 386 128	<b>228 555 384</b>

Cette action constitue le support budgétaire des crédits du service du numérique (SNUM) et de l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ) qui relèvent du secrétariat général. Leurs moyens se composent essentiellement de crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Les crédits en faveur des grands projets informatiques sont inscrits sur cette action. L'augmentation des AE est due à la nouvelle instruction d'engagements pluriannuels sur les marchés à commandes récurrentes. Cela concerne dans un premier temps les marchés renouvelés en 2020.

Les personnels de l'action 09 exercent leur activité au sein du service de l'informatique dont font partie les départements informatique et télécommunications des délégations interrégionales du secrétariat général, soit 494 ETPT.

## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 166 576	32 169 257	40 166 576	32 169 257
Rémunérations d'activité	25 987 857	22 344 960	25 987 857	22 344 960
Cotisations et contributions sociales	13 455 327	9 718 094	13 455 327	9 718 094
Prestations sociales et allocations diverses	723 392	106 202	723 392	106 202
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	102 846 495	202 553 474	69 987 495	167 479 799
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	102 846 495	202 553 474	69 987 495	167 479 799
Titre 5 : Dépenses d'investissement	70 282 142	24 752 460	135 999 831	28 906 329
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		203 736		714 878
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	70 282 142	24 548 725	135 999 831	28 191 451
<b>Total</b>	<b>213 295 213</b>	<b>259 475 191</b>	<b>246 153 902</b>	<b>228 555 384</b>

La consommation des crédits de paiement de l'informatique (hors dépenses de personnel) s'élève à 227,3 M€ en AE et 196,4 M€ en CP. Outre la répartition par nature comptable des dépenses (titre 3 et titre 5), les dépenses de l'informatique ministérielle par finalité/destination se décompose comme suit :

	Consommation en AE	Consommation en CP
Domaine : fonctionnement informatique	102 664 805	81 458 682
Domaine : projets et infrastructures	124 641 129	114 927 446
<b>Total</b>	<b>227 305 934</b>	<b>196 386 128</b>

Cette répartition des dépenses, différente de la répartition par nature comptable de la dépense, explique l'écart constaté entre les consommations indiquées en RAP 2020 et les prévisions de la LFI sur les dépenses de fonctionnement (titre 3) et d'investissement (titre 5).

- Les dépenses relatives à la brique de fonctionnement informatique s'élèvent à **102,7 M€** en AE et **81,5 M€** en CP (prévu LFI : 103 M€ en AE et 70 M€ en CP). Cette brique est particulièrement impactée par la crise sanitaire. Des dépenses non programmées ont dû être engagées pour le déploiement du télétravail (renforcement du RIE, visio-conférence, acquisition d'ultra-portables, etc.).

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement recouvrent les crédits alloués au maintien en condition opérationnelle des applications mais également certaines dépenses initialement prévues en investissement. Cette bascule de l'investissement vers le fonctionnement s'explique, d'une part, par le passage en mode locatif de certaines licences logicielles et, d'autre part, par la comptabilisation en investissement des seules dépenses dont le montant unitaire est supérieur au seuil de 10 000 €.

En conséquence, le niveau de réalisation des dépenses de titre 3 (202,6 M€ pour l'action 09) est largement supérieur à la prévision formulée en LFI (102,8 M€) élaborée à partir d'une approche par destination (besoin budgétaire) et non par nature (approche comptable).

- Les dépenses relatives au domaine Projets et infrastructures informatiques s'élèvent à **124,6 M€** en AE (dont 66,4 M€ sur tranches fonctionnelles) et **114,9 M€** en CP (prévu LFI : 70 M€ en AE et 136 M€ en CP). Les écarts s'expliquent principalement par l'impact de la situation sanitaire sur le déroulement des opérations). Ces montants recouvrent en réalité une partie des dépenses de titre 3 (évoqué en *supra*), ce qui explique le faible niveau de réalisation pour les dépenses de titre 5 (24,8 M€ en AE et 28,9 M€ en CP).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE

Les dépenses de fonctionnement portent sur le maintien en condition opérationnelle du système d'information du ministère de la justice (matériels et logiciels) mais également sur les télécommunications (réseau, visioconférence, une partie des dépenses de téléphonie). Elles sont au cœur même du service rendu au quotidien par le Service du numérique de la justice (SNUM) à l'ensemble des agents du ministère. Ces dépenses se décomposent comme suit :

Libellé de l'activité	Consommation en AE	Consommation en CP
Postes de travail	24 508 466	17 777 585
Solutions d'impression	361 055	446 386
Télécommunications individuelles	7 483 896	3 603 571
Hébergement applicatif	31 732 070	21 614 375
Transport de données	11 205 481	12 352 044
Sécurité	2 117 822	655 334
Maintenance mutualisée	24 661 123	24 386 315
Formations informatiques	594 892	441 156

## 1 - Les services bureautiques

### a) les postes de travail

Ce poste de dépense finance les achats de postes de travail fixes (PC), ultra-portables (UP), écrans et accessoires pour l'administration centrale (AC), y compris les délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG) et le casier judiciaire. Les dépenses de prestations en lien avec le déploiement de ces matériels sont également imputées sur l'activité "Poste de travail" (expertise, déploiement, exploitation, support, etc.) au même titre que l'acquisition de mise à jour de logiciels bureautiques (Microsoft, ...).

Pour rappel, l'opération de déploiement d'ultra-portables s'est déroulée en plusieurs vagues : la dotation du parc est passée de 14 300 UP en 2018 à 19 000 UP en 2019.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a accéléré le déploiement des UP pour répondre au besoin de mobilité des agents en télétravail. Le ministère de la Justice est dorénavant un des ministères les mieux équipés. La flotte représentait 36 000 ultra-portables pour 86 000 agents, ce qui constitue l'un des meilleurs ratios d'équipements, étant précisé que les surveillants pénitentiaires ne sont pas concernés par cette dotation pour l'exercice de leurs missions.

En 2020, 65 700 postes étaient pourvus de Windows 10 (contre 9 088 en 2019). En 2021, le déploiement sera achevé.

**Le Virtual Private Network (VPN)**, qui permet un accès à l'environnement de travail depuis un ordinateur portable du ministère, a été particulièrement sollicité et a nécessité plusieurs adaptations de débit. De 2 500 accès simultanés au début de l'année 2020, le VPN a été porté à plus de 50 000 connexions simultanées à la fin de l'année.

Il est à noter que des efforts ont été consentis pour renforcer la sécurisation des PC et UP. Cet effort sera poursuivi en 2021.

### b) les solutions d'impression

Les dépenses de l'année 2020 étaient essentiellement liées aux coûts des copies. Afin de réduire ces dépenses, de nouveaux équipements ont été acquis pour le site de Vendôme afin de remplacer les imprimantes locales devenues obsolètes et peu économiques.

### c) les télécommunications individuelles

Il s'agit de toutes les dépenses d'acquisition et de prestations d'infogérance (exploitation, administration et supervision) rattachées à la communication téléphonique individuelle : matériel téléphonique (fixes et mobiles) et consommation et les frais de visio-conférence: serveurs, équipement, prestations d'installation, maintenance et hébergement.

**Les projets de modernisation de la téléphonie** des directions métier, notamment la migration de la téléphonie « traditionnelle » vers la téléphonie « sur IP », ont été poursuivis en cohérence avec le caractère centralisé et mutualisé de l'infrastructure. En décembre 2020, 30 000 utilisateurs répartis sur 350 sites étaient abonnés soit + 3 000 abonnés par rapport à la cible 2020). Pour 2021, la cible à atteindre est de 37 000 abonnés (soit + 7 000) sur les installations en TOIP.

**Concernant la téléphonie mobile**, au 31 décembre 2020, le parc de téléphones sécurisé Hermès déployés au cours de l'année était de 3 829 matériels contre 629 en 2019, pour un parc total d'environ 26 000 téléphones mobiles.

En ce qui concerne le renouvellement et l'extension du parc de visioconférence, le parc est en croissance constante au minimum +20 % chaque année.

En 2020, 20% des extractions judiciaires ont été évitées grâce à la visioconférence.

Pour assurer la continuité du service en toutes circonstances, des infrastructures centrales redondantes sont hébergées au sein de deux datacenters géographiquement distants, en constante évolution pour répondre aux besoins croissants des métiers.

A la fin de l'année 2019, le parc de matériel de visioconférence, était d'environ 2 000 équipements opérationnels. En 2020, il a augmenté de 25%, (soit 2516 équipements), la crise sanitaire ayant nécessité l'installation de matériels programmés pour 2021. Les capacités maximales ont été augmentées en cours d'année de 15%, il en va de même pour le nombre de participants en simultanés (+35%).

## 2 - Les services d'infrastructures

### a) hébergement applicatif

Cette activité regroupe la totalité des prestations d'exploitation, d'administration et de supervision, pour la plupart infogérées, ainsi que l'achat des matériels et logiciels des plates-formes informatiques du ministère. Cela concerne en particulier les centres de production de Nantes et d'Osny pour les applications métiers centralisées telles que GENESIS, CASSIOPEE, Casier Judiciaire, Harmonie, PORTALIS ainsi que les services à l'agent (messagerie, stockage de documents en mode « drive », etc.). En 2021, un ensemble de produits d'infrastructure arrive en fin de vie nécessitant leur remplacement.

Les dépenses en termes de logiciel sont pour l'essentiel des redevances et des mises à jour techniques des progiciels sur lesquels repose le fonctionnement de la majeure partie des applications nationales du ministère parmi lesquels on peut citer Oracle, Microsoft, RedHat, SAP.

L'évolution à la hausse des besoins en capacité de calcul et de stockage implique l'achat de matériels et donc l'augmentation des redevances. De plus, l'outillage mis en œuvre pour la chaîne de soutien à l'utilisateur nécessite une évolution des dépenses supplémentaires en licence.

Ce poste comporte également les dépenses pour l'acquisition de serveurs et scanners pour le soutien d'applications délocalisées (NPP, WinCI, etc.) qui ont vocation à perdurer encore quelques années en attendant que leurs fonctionnalités soient reprises dans les applications nationales (PORTALIS, PPN).

L'activité « Hébergement applicatif » comprend aussi les coûts du centre de service qui assure le support aux utilisateurs pour l'ensemble des applications, et depuis cette année, le support aux justiciables en ce qui concerne Portalis. Ces prestations sont en grande partie infogérées.

### b) le transport de données

Le programme finance l'alimentation intranet de tous les services du ministère de la Justice qui sert de support aux communications informatiques. 1 625 sites sont dorénavant à raccorder au réseau interministériel de l'état (RIE). Ce chiffre prend en compte le regroupement des tribunaux de grande instance (TGI) et de la création des tribunaux judiciaires (TJ). Le RIE est interconnecté avec le réseau TESTA de l'Union européenne et assure un accès sécurisé du ministère à internet. Le RIE possède également des liens directs avec certains réseaux des professions judiciaires (avocats, huissiers). Ce poste de dépenses inclut notamment l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle du RIE Justice et les accès distants par les utilisateurs dits nomades.

Cette activité est complétée à la marge, par des prestations de liaisons louées et des services d'interconnexion de réseaux. Ces prestations de liaison permettent d'une part, d'assurer le lien entre les deux principaux centres de production du ministère situés à Nantes (Loire-Atlantique), à Osny (Oise) et d'autre part, de raccorder entre eux les sites parisiens de la Chancellerie à haut débit. En 2020, la vague 1 de déploiement est achevée : 973 ont vu leur débit augmenter. Un passage important vers la fibre optique a été réalisé.

### c) la sécurité

Les chantiers de sécurité des systèmes d'information (SSI) visent à augmenter le niveau de maturité de la chaîne sécurité du SSIC et à renforcer la protection des données des applications métier.

En liaison avec le fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI), le SNum doit se doter d'un outillage permettant d'assurer la veille des bulletins de sécurité, la gestion des incidents et leur remédiation, le pilotage des plans d'action SSI et les études de sécurité.

Pour améliorer la protection des données métier, les travaux consisteront à renforcer le contrôle du cycle de vie des comptes d'accès applicatif, à offrir des capacités d'anonymisation et de chiffrement pour les informations issues des systèmes métier.

Des équipements de sécurités sont déployés sur chaque site pour permettre la sécurisation au plus proche de l'utilisateur.

### 3 - Les services mutualisés

#### a) la maintenance applicative

Les prestations de maintenance applicative correspondent au maintien en condition opérationnelle des applications qui sont déjà déployées sur les sites du ministère.

Elles comprennent notamment la correction des anomalies, la prise en compte des améliorations technologiques, et les évolutions diverses, qu'il s'agisse de la réglementation, des métiers ou des outils.

Ce poste inclut donc la part de maintenance corrective des grandes applications informatiques ainsi que les prestations de support, qui représentent ensemble un volume important au sein des dépenses de fonctionnement en titre 3.

#### b) la maintenance matérielle

Le programme 310 assure, sur la base d'une organisation nationale s'appuyant notamment sur les Département de l'Informatique et des Télécommunications (DIT), la maintenance de la quasi-totalité des matériels informatiques installés sur l'ensemble du territoire (postes de travail fixes ou portables, imprimantes, serveurs, scanners, appareils de visioconférence, etc.). La majorité de ces matériels est maintenue pendant 5 ans.

#### c) les formations informatiques

Le service du numérique pilote le plan de formation en spécialités informatique pour le secrétariat général et l'ensemble des directions du ministère de la justice. En 2020, ce plan de formation a subi un fort impact de la crise sanitaire qui a imposé une revue des modalités de formation en programmant plus de sessions à distance.

En quelques chiffres, 2020 c'est :

- 99 formations inter-entreprises réalisées dont 64 certifications en approche agile de développement (SAFE), ce qui représente au total 491 jours de formation ;
- 172 stagiaires ont participé à une formation en informatique ;
- une année d'expérimentation de la mise en place des classes virtuelles avec 71 formations réalisées, soit un taux 42%.

Par rapport à 2019, le coût global du plan de formation IT a baissé de 42%. Le nombre de stagiaires ayant réalisés une formation IT au cours de l'année 2020 a également baissé de 40%, passant de 288 à 172 stagiaires. Cette baisse s'explique par la faible participation des DIT aux formations IT en 2020, fortement impacté et sollicité durant la crise sanitaire (configuration et déploiement du matériel).

## DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : PROJETS ET INFRASTRUCTURES

### A. Les crédits consacrés aux interceptions judiciaires

A compter de l'année 2020, un arrêté tarifaire générera plus de 7M€ d'économies par an sur les frais de justice.

Depuis 2020, les crédits liés au commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) ont augmenté afin de permettre la réalisation de son plan stratégique. Un transfert de crédits du P310 vers le P134 s'est opéré pour un montant de 1,98 M€ en crédits hors-titre 2 et 0,2 M€ en crédits de titre 2.

Le budget du P310, supporte les frais de développement et de maintien en conditions de fonctionnement pour un montant de 25,91 M€ en AE et de 27,85 M€ en CP ainsi que les frais de réseaux compris dans les crédits du SNUM.

L'importante montée en charge de la PNIJ depuis 2016 a permis tout frais compris de produire une interception judiciaire pour un coût journalier 50% moins élevé que chez un prestataire, les économies ainsi générées s'élèvent à 50 M€ annuellement.

### B. Les crédits du Plan de transformation numérique

Les dépenses d'investissement informatique concernent principalement les dépenses pour immobilisations incorporelles des grands projets informatiques, et des achats de matériels permettant de mettre à niveau technique les infrastructures critiques telles que les centres de production et le réseau. Elles incluent également les opérations de maintenance évolutive sur les « petites » applications, ainsi que les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

maîtrise d'œuvre ne se rattachant pas directement à l'un des grands projets, en conséquence certaines des dépenses associées sont comptabilisées en titre 3.

Libellé de l'activité	Consommation en AE	Consommation en CP
SID	340 493	313 734
Valorisation de données	4 560 763	2 616 858
SYREJUS	0	142 906
SRJ-Système de référence justice	838 781	643 910
Harmonie	1 778 860	3 716 874
Origine	17 509	42 564
Autres applications RH	1 214 373	1 203 063
JPenale-Cassiopee	11 300 793	7 621 992
Jmineurs-Game	3 400 062	2 396 287
PPSMJ-APPI	3 305 518	1 901 734
Casier-Fichiers spécialisés	252 751	618 060
Casier-CJN	71 862	405 502
PPSMJ-Genesis	1 817 894	5 713 720
Jcivile-Portalis	11 752 218	12 739 560
Casier-ASTREA	7 083 394	5 383 775
Justice Pénale-NPP v4	1 065 722	928 433
PPSMJ-ROMEEO	246 107	290 482
Maintenance applicative métier	12 398 176	11 813 380
Domaine applicatif SG (PROJAE,SIAJ)	3 438 899	1 792 796
Qualité de service	30 713 918	24 130 748
Gouvernance DSI	2 992 003	2 476 976
Assistance à maîtrise d'œuvre	136 761	179 697
<b>Total Plan de transformation numérique</b>	<b>98 726 856</b>	<b>87 073 051</b>

**1 - Les services applicatifs**

Outre les services décrits ci-dessous, l'action intègre les dépenses relatives au projet de la PNIJ de nouvelle génération (V2) qui sont décrites dans le paragraphe relatif aux grands projets informatiques.

**a) le domaine des personnes placées sous main de justice**

(APPI, Genesis, Romeo, TIG 360°, DOT, CAR, PRINCE, Maintenance applicative métier, NED)

De nombreux projets visent à moderniser les applications ou à fournir de nouveaux outils permettant la gestion des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), que ce soit dans le domaine de la détention ou dans le suivi et la mise en œuvre des autres formes de peines (surveillance électronique, TIG...).

Ainsi, le chantier du numérique en détention (NED) s'est poursuivi en 2020. Ce projet consiste à créer un portail numérique composé de divers services à destination de différents publics de l'administration pénitentiaire (personnel pénitentiaire, personnes détenues et leurs familles).

**b) le domaine de la justice civile**

(Portalis, Maintenance applicative métier)

Le projet **PORTALIS** est développé dans la section « Grands projets informatiques ».

**c) le domaine de la justice pénale**

(Cassiopee, PPN, Maintenance applicative métier)

Le projet **CASSIOPEE** est développé dans la section « *Grands projets informatiques* ».

**d) le domaine du casier judiciaire  
(Astrea, CJN, Fijais)**

Ce périmètre comprend les applications de « mémorisation des décisions de justice » historiques (« NCJV2 » pour les personnes physiques, « CJPM » pour les personnes morales, « ECRIS » pour l'interconnexion des casiers judiciaires européens) et avec elles la refonte de cet ensemble, soit la future application de gestion du casier « ASTREA » et la nouvelle interconnexion des casiers judiciaires européens comprenant l'identification des ressortissants tiers à l'Europe par leurs empreintes digitales (ECRIS-TCN). Enfin, il intègre la maintenance des fichiers dits « spécialisés » : FIJAIS (Fichier Judiciaire national automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou violente), FIJAIT (Fichier Judiciaire national automatisé des Auteurs d'Infractions Terroristes) et REDEX (REpertoire Des Expertises).

**ASTREA** est le principal projet du domaine, il est développé dans la section « *Grands projets informatiques* ».

**e) le domaine des ressources humaines**

(*Harmonie, Maintenance applicative RH, Origine, Maintenance applicative métier*)

La principale application du domaine est **HARMONIE**. Elle est abordée dans le chapitre « Grands projets informatiques ».

Outre le projet HARMONIE, le domaine des ressources humaines comporte d'autres systèmes d'information de moindre ampleur mais tout aussi sensibles.

- **Logiciel Pilot**

L'application Pilot permet de planifier et générer les calendriers des activités des juridictions (audiences, permanences, calendrier de service...). Le logiciel **PILOT** s'est enrichi de fonctionnalités tout au long de l'année 2020 par la mise en service de versions incrémentales de l'application.

- **Logiciel Origine**

L'application ORIGINE permet la planification et l'optimisation de l'organisation de l'emploi du temps des 36 000 personnels pénitentiaires. Elle constitue une solution globale de gestion des temps (planification, affectation, gestion des temps, gestion des effectifs de référence)

**f) le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**

(*Game, Image, Parcours, Maintenance applicative métier*)

La justice des mineurs est de plus en plus globalisante et caractérisée par son caractère transverse. La mise en œuvre des décisions de justice des mineurs est confiée à une multitude d'intervenants dont les domaines se recouvrent partiellement (SP DPJJ, SAH) et où les conseils départementaux interviennent également (ASE). Les acteurs associatifs et les conseils départementaux sont techniquement indépendants : ils disposent de leurs propres systèmes d'information couvrant partiellement les besoins sur des périmètres métier différents, non urbanisés, non partagés, n'échangeant pas entre eux et dont les données sont structurées différemment. Ils ne disposent pas d'accès au RIE.

Le projet **PARCOURS** vise à refondre GAME, dans une approche individus et non plus dans une approche mesures, et à fusionner GAME et IMAGES, utile aux professionnels, approprié par les professionnels.

Après un cadrage détaillé en 2019, les travaux de réalisation ont débuté en 2020 ce qui a permis la mise en service d'un produit minimum viable dès la fin de l'année 2020 dont les fonctionnalités sont prévues pour répondre aux besoins des cadres administratifs et cadres de proximité, pour l'enregistrement du mineur et des décisions judiciaires, des activités de jour des séjours en détention.

**g) le domaine transverse**

(*SIAJ, SIVAC, Maintenance applicative référentiels, SID, Domaine applicatif SG, Maintenance applicative pilotage*)

- **Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle (SIAJ)**

Le projet de « modernisation du dispositif d'aide juridictionnelle (AJ) » vise plusieurs objectifs :

Une simplification puis une dématérialisation du dispositif pour que les demandeurs connaissent facilement et rapidement leur droit à bénéficier ou non de cette aide, à l'instar des modalités de fonctionnement d'autres télé-services ;

Une facilitation et une harmonisation du traitement des demandes pour permettre aux agents des juridictions de se concentrer lors de l'instruction des dossiers sur les cas les plus complexes ;

Une optimisation de l'accès et du modèle de gestion de cette aide dans un souci de performance de l'action publique sans toucher au financement de celle-ci, ni aux niveaux de rétribution des auxiliaires de justice.

En 2020, les développements réalisés en vue du lancement prochain de l'expérimentation, permettront pour le justiciable de déposer et de suivre l'instruction d'une demande en ligne jusqu'à sa décision tout en maintenant le circuit papier. Pour les agents, ils permettent l'instruction, la prise de décisions avec une aide à la décision et la notification.

- **Système d'Information Interministériel des Victimes d'Attentats et de Catastrophes (SIVAC)**

L'objectif de ce système d'information est la mise en œuvre d'un dispositif de coordination des différentes listes des victimes, développées par les ministères concernés et le fonds de garantie, afin de les fusionner dans une base unique cohérente qui permettra à chacun d'en faire un usage correspondant à son champ de compétence.

Ce projet doit permettre d'assurer de manière plus efficace le partage d'informations sur les victimes et d'accélérer leurs différentes prises en charge lors d'événements conduisant à des nombreuses victimes.

- **Référentiel et systèmes décisionnels**

Le **SRJ** (système de référence justice) a été adapté pour supporter les évolutions réglementaires liées à la LPJ : prise en compte du SIRET employeur, et gestion de l'adresse multiple des tribunaux.

L'informatique décisionnelle étend son activité sur les technologies et sujets orientés Big Data. Une plate-forme Cloudera a été installée dans le cadre des premières expérimentations et son industrialisation et mise en production doivent se concrétiser courant 2021.

Concernant le périmètre décisionnel historique, des évolutions significatives ont été réalisées dans le SID et l'infocentre Pharos en 2019 et 2020, et ont permis le décommissionnement de l'infocentre CASSIOPEE fin 2020.

## 2 – Les services mutualisés

### a) les investissements pour le socle technique

*(Qualité de service, Maintenance applicative métier)*

Dans le cadre de la stratégie de transformation des centres informatiques conduite par la DINUM, les travaux sur le site d'hébergement interministériel de Nantes s'achèveront en 2021. Les architectures d'exploitation, construites dans la logique de développement sur les outils de l'administration, d'intégration continue en mode Agile (projet CODEO en particulier) et d'amélioration de la résilience du système d'informations, impliquent l'augmentation des besoins en terme d'environnement et donc de nouveaux investissements.

### b) le pilotage du SI

*(Assistance à maîtrise d'ouvrage, Assistance à maîtrise d'œuvre)*

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	53 782 142	<b>53 782 142</b>	0	98 726 856	<b>98 726 856</b>
Crédits de paiement	0	106 599 831	<b>106 599 831</b>	0	87 073 051	<b>87 073 051</b>

L'écart en AE constaté entre la prévision en LFI et le niveau de réalisation des dépenses sur le domaine investissement, s'explique par l'engagement d'AE affectées non engagées sur tranches fonctionnelles les années antérieures (49,8 M€ d'engagement sur tranches fonctionnelles).

L'écart en CP constaté entre la prévision en LFI et le niveau de réalisation s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire sur le déroulement des opérations d'investissement informatique, affecté par des retards de livraison.

La mise en œuvre du PTN s'articule autour de trois axes : l'adaptation du socle technique et des outils de travail (axe 1), les évolutions applicatives (axe 2) et le soutien aux utilisateurs (axe 3).

Sur **l'axe 1**, en 2020, la vague 1 de déploiement est achevée : 973 agents ont vu leur débit augmenter. Un passage important vers la fibre optique a été réalisé.

A la fin de l'année 2019, le parc de matériel de visioconférence, représentait environ 2 000 équipements opérationnels. En 2020, il a augmenté de + 25%, (soit 2516 équipements au 31 décembre 2020).

Le parc de PC a été modernisé de manière forte pour accompagner la migration à Windows 10 : en 2020, 65 700 postes étaient pourvus de Windows 10. En 2021, le déploiement sera achevé.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a accéléré le mouvement de déploiement des UP pour répondre au besoin de mobilité des agents en télétravail. Le ministère de la Justice est dorénavant l'un des ministères les mieux équipés. La flotte représentait 36 000 ultra-portables pour 86 000 agents, ce qui constitue l'un des meilleurs ratios d'équipements. A noter que les surveillants pénitentiaires ne sont pas concernés par cette dotation pour l'exercice de leurs missions.

Sur **l'axe 2**, des étapes importantes ont été franchies en 2020 :

- 2020 a confirmé l'intérêt du public pour le service apporté par la dématérialisation des bulletins B3 du casier judiciaire. Il a atteint crescendo 90% des réponses dématérialisées fin 2020.
- En septembre 2020, le module de saisine en ligne des juridictions pénales destiné au justiciable (personne physique non représentée par un avocat) est en expérimentation dans les tribunaux judiciaires de Rouen et Douai : saisine des juridictions pénales (constitutions de partie civile) et des juridictions civiles (requêtes dans le cadre de la protection des majeurs hors ouverture de mesure). Le 4 janvier 2021, la saisine en ligne (CPC et Tutelles majeurs) est ouverte sur internet sur toutes les juridictions.
- La procédure pénale numérique (projet PPN) a franchi plusieurs marches : la première version du Bureau Pénal Numérique (BPN) mise en service fin juillet 2020, la tenue de la première vague de déploiement (Epinal, Béthune, Dijon et Angoulême) démarrée le 16 octobre 2020, l'extension de l'expérimentation à Blois et Amiens à toutes les orientations pénales, la transmission des premières procédures de type CI à partir du 2 décembre 2020 sur les sites de la 1ère vague de déploiement. Plus de 6 000 procédures transmises par le ministère de l'intérieur sont aujourd'hui transmises à la PSP (plateforme de services pénale).
- Concernant le projet PARCOURS, les travaux de réalisation ont débuté en 2020 qui a permis de la mise en service d'un produit minimum viable à la fin de l'année 2020 dont les fonctionnalités sont prévues pour répondre aux besoins des cadres administratifs et cadres de proximité, pour l'enregistrement du mineur et des décisions judiciaires, des activités de jour des séjours en détention
- Quant au projet SIAJ, en 2020, les développements réalisés en vue du lancement prochain de l'expérimentation, permettront pour le justiciable de déposer et de suivre l'instruction d'une demande en ligne jusqu'à sa décision tout en maintenant le circuit papier.
- Le premier palier du TIG est réalisé en 2020. Il permet la visualisation des offres de postes TIG de manière géo localisée

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sur **L'axe 3**, enfin, en 2020, le programme de transformation de la chaîne de soutien a décliné sa feuille de route au travers de chantiers concrets :

- la montée en compétences du point d'entrée unique de nouveaux domaines (applications métiers de la PJJ, support du TIG, de PPN ou encore de la requête numérique via Portalis) ;
- l'optimisation de la couverture territoriale des acteurs locaux de la chaîne de soutien par le biais de d'apports en ETP réalisés ou prévus ;
- le renforcement des compétences métiers des acteurs techniques de la chaîne support (179 agents formés dans le cadre d'un cursus dédié) ;
- la signature d'une convention avec le GIP Pix et la mise en place de parcours de formation à la culture numérique dans le cadre de la formation initiale délivrée par les écoles du ministère.

Les immobilisations incorporelles du Secrétariat Général sont également inscrites à l'actif du bilan de l'Etat. Il s'agit principalement des 19 logiciels produits en interne conçus pour les besoins spécifiques du ministère de la justice.

Nom du logiciel	Valeur brute 2020	Total des Amortissements	Valeur nette comptable 2020	Valeur nette comptable 2019	Evolution 2019-2020
APPI	14,99	-11,53	3,46	3,09	0,37
CASIER JUDICIAIRE	7,52	-6,78	0,74	0,54	0,20
CASSIOPEE	46,21	-33,61	12,60	10,64	1,96
FIJAIS	2,30	-2,02	0,29	0,40	-0,11
MESSAGER	2,99	-2,96	0,02	0,04	-0,02
ORIGINE	4,87	-4,78	0,09	0,11	-0,02
SIRHHARMONIE	24,98	-15,46	9,53	8,81	0,72
BOAP	0,27	-0,16	0,11	0,13	-0,02
CHAINES CIVILES	2,46	-2,23	0,23	0,57	-0,34
PNIJ	59,37	-24,09	35,28	34,49	0,79
GENESIS	20,52	-6,05	14,47	11,92	2,55
GED NPP	3,88	-1,01	2,87	2,16	0,71
SID	4,82	-0,93	3,90	3,96	-0,06
PORTALIS	35,50	-2,64	32,86	22,82	10,04
ASTREA	15,21	-1,11	14,09	9,38	4,71
FIJAIT	0,82	-0,08	0,74	0,37	0,37
ROMEO	1,33	-0,23	1,10	1,13	-0,03
SRJ	1,32	-0,24	1,08	1,21	-0,13
PROJAE	0,62	0,00	0,62	0	0,62

**ACTION****10 – Action sociale ministérielle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Action sociale ministérielle	16 342 398	31 221 116	<b>47 563 514</b>	16 342 398	31 221 116	<b>47 563 514</b>
	17 047 461	29 013 824	<b>46 061 286</b>	17 047 461	29 805 460	<b>46 852 922</b>

L'action sociale de la mission « Justice » est entièrement financée par le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice ».

Les personnels de l'action 10 exercent leurs fonctions au sein du bureau de l'action sociale et au sein des délégations interrégionales. Cette action regroupe également les médecins de prévention (dont 2 médecins exerçant en outre-mer) et les assistants sociaux (dont 4 exerçant en outre-mer).

La consommation d'emplois en 2020 s'élève à 244 ETPT.

Avec les fonds de concours perçus en 2020 en provenance de la CAF et du FIPHFP, les crédits disponibles ouverts en LFI à s'élevaient à 31,22 M€ en AE et 29,81 M€ en CP.

Ces crédits n'ont pas été consommés en totalité en raison principalement d'une moindre consommation sur l'activité restauration collective, particulièrement impactée par généralisation du dispositif de télétravail en administration centrale.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 342 398	17 047 461	16 342 398	17 047 461
Rémunérations d'activité	10 573 565	9 769 665	10 573 565	9 769 665
Cotisations et contributions sociales	5 474 510	5 549 204	5 474 510	5 549 204
Prestations sociales et allocations diverses	294 323	1 728 592	294 323	1 728 592
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 221 116	28 937 380	31 221 116	29 574 016
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 221 116	28 937 380	31 221 116	29 574 016
Titre 6 : Dépenses d'intervention		76 445		231 445
Transferts aux autres collectivités		76 445		231 445
<b>Total</b>	<b>47 563 514</b>	<b>46 061 286</b>	<b>47 563 514</b>	<b>46 852 922</b>

Hors dépenses de personnel, le budget de l'action sociale ministérielle est dédié principalement à des dépenses de titre 3. Les différents postes de dépense pour les activités de solidarité au bénéfice des agents ont été les suivants :

### Restauration collective (hors fondation d'Aguesseau)

L'activité affiche un niveau de réalisation en baisse de 19 % et 23 % en AE et CP (5,25 M€ en AE et de 5M€ en CP) par rapport aux prévisions LFI. Cet écart significatif s'explique exclusivement par la mise en place d'un confinement au mois de mars 2020 en réponse à la crise sanitaire. Durant cette période, les agents en télétravail n'ont donc pas fréquenté les lieux de restauration administrative. Malgré un retour progressif des agents sur site opéré en mai 2020, le télétravail a perduré pour beaucoup d'entre eux.

Le détail de la consommation est constitué par une majorité de crédits de titre 3 et pour une faible partie par des crédits de Titre 6 (dépense d'intervention) correspondant à des dépenses liées à l'amélioration de l'offre de restauration à destination des agents situés en Outre-Mer.

### Logement (hors fondation d'Aguesseau)

La LFI 2020 consacre une enveloppe de 3,02 M€ en AE et de 4,17 M€ en CP, pour financer la réservation de logements auprès de bailleurs sociaux à destinations des agents publics du ministère dans les territoires identifiés comme prioritaires, et pour l'expérimentation du prêt immobilier bonifiés en zones tendues de la loi ALUR.

L'exécution budgétaire est de 2,73 M€ AE et de 3,74 M€ en CP, soit une consommation par rapport à la LFI de 90% en AE et CP

La surconsommation en CP est la conséquence du traitement en fin d'année des dossiers en attente, du fait du décalage des états des lieux en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, de nouvelles conventions de réservation ont été signées avec CDC Habitat, Paris Habitat, Batigère et Seqens, en Île-de-France et en région PACA, pour un montant global de 2,7 M€, représentant 138 logements supplémentaires.

## La protection sociale complémentaire

L'exécution des dépenses en fin d'année de la protection sociale complémentaire est conforme aux prévisions formulées en LFI (2,5 M€ en AE et e CP).

### Fondation d'Aguesseau

Au-delà de la gestion des œuvres sociales ministérielles historiques, les crédits alloués permettent également de faire face aux différents événements nécessitant des aides financières d'urgence, par exemple dans le cadre de la crise Covid19.

Concernant la restauration collective, il a été constaté une baisse de la fréquentation de l'ordre de 42% sur les 3 restaurants parisiens gérés par la FA. Or, l'économie des marchés de restauration mis en place par la fondation est directement corrélée à la volumétrie de la fréquentation des sites. Ainsi, la baisse de fréquentation modifie contractuellement le coût du plateau repas à la hausse (lié notamment aux charges de personnel).

D'importantes négociations ont eu lieu avec les prestataires mais, in fine, la baisse de la fréquentation de 42% a conduit à une augmentation moyenne de 25% du coût d'achat du plateau repas. Cette baisse de la fréquentation a été particulièrement sensible sur le site ODG (Olympe-de-Gouges) (-57%) avec la mise en place du télétravail. Aussi, le besoin de subvention complémentaire, incluant une compensation de la baisse de la fréquentation encore pour quelques mois, a été évaluée à 300 000 €.

La dotation (en LFI) de la fondation d'Aguesseau pour 2020 était de 8,5 M€ pour permettre la mise en œuvre des politiques, tout en tenant compte de l'évolution constante des effectifs. Cette dépense a été exécutée à hauteur de 8,8 M€ en raison des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire en matière de restauration, mais aussi au titre du dispositif des séjours et de garde d'enfant, soit une consommation par rapport à la LFI de + 4 % en AE/CP.

### Le soutien socio-culturel

Le ministère verse des subventions à 36 associations régionales socio-culturelles (ARSC) et à près de 250 associations de site qui œuvrent pour la mise en place d'action sociale, sportive et culturelle, toutes directions confondues et sur l'ensemble du territoire national.

L'exécution budgétaire est conforme à la prévision LFI en AE (1,40 M€) et en léger dépassement en CP (1,54 M€ soit +10 % par rapport à la LFI).

Pour permettre, au regard de la crise sanitaire, la gestion anticipée des aides financières sur le premier trimestre 2021, la somme de 3 000 € a été versée à chaque CRAS, contribuant à une légère augmentation de la consommation sur cette activité. Ces crédits ont été financés grâce à une fongibilité de l'activité « restauration collective » de cette même brique.

Les crédits de dépenses de l'activité du « soutien-socio-culturelle » comportent du titre 3 pour un montant de 1,35 M€ en AE et 1,34 M€ en CP, et de titre 6 pour un montant de 45 000 € en AE et 200 000 € en CP.

### La petite enfance

Cette politique, identifiée comme prioritaire, permet de répondre à la forte demande liée :

- à la garde d'enfants au sein de crèches. En 2020, le ministère a renouvelé son marché de réservations de berceaux en Île-de-France. Ce sont ainsi 203 berceaux qui sont aujourd'hui proposés au sein du ministère de la justice dont 190 avec le prestataire Babilou. Auquel s'ajoutent, 10 places en horaires atypiques dans le cadre de la convention avec la mairie de Fleury Mérogis, ainsi que 3 autres places conventionnées avec le prestataire Rigolo dans l'agglomération Lilloise ;
- aux activités périscolaires pour les enfants des agents du ministère.

Le niveau de réalisation des dépenses atteint en 2020, 2,47 M€ en AE et 2,75 M€ en CP, soit près de 97% des ressources en AE et CP prévues en LFI et + 8% par rapport à l'exécution 2019. L'augmentation est due, d'une part, à l'augmentation du prix moyen du berceau suite au renouvellement du marché qui a pris effet en septembre 2020 (8 421 € contre 6 500 € dans le précédent marché). Et, d'autre part, à l'augmentation du nombre places en crèches (203 au lieu de 200).

### La médecine de prévention

La situation sanitaire 2020 a fortement impacté le fonctionnement des services de médecine de prévention. En sus de la politique active menée par le ministère pour le renouvellement de convention avec des cabinets médicaux et le recrutement de médecin de prévention, le ministère a fait face aux complications apportées par la crise sanitaire.

Dans ce cadre, le ministère a travaillé à l'application de la circulaire relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat du 29 octobre 2020 qui a fait du télétravail la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent.

Toutefois, un certain nombre d'agents ont été amené à travailler totalement ou partiellement en présentiel, en particulier lorsque les nécessités de service l'exigeaient.

Compte-tenu de réelles difficultés de recrutement de médecins du travail, il a été nécessaire de recourir à des conventions avec les services de santé du secteur privé pour répondre à des obligations légales. En 2020, 62 conventions ont été signées entre le ministère de la Justice et les services privé de la santé.

Composées uniquement de crédits de titre 3, les dépenses réalisées s'élèvent à 3,44 M€ en AE et de 3,18 M€ en CP, soit respectivement une surconsommation par rapport à la LFI de + 19% et + 10% (prévision initiale : 2,9 M€ en AE/CP). Cette augmentation se justifie :

- d'une part par une gestion entièrement exécutée et gérée en local par les DIR-SG depuis le 1er janvier 2020, contribuant à une meilleure prise en charge des besoins des agents selon la situation géographique de leur territoire, et par une réévaluation des besoins financiers ;
- d'autre part, par l'accroissement structurel et constant du nombre de conventions signées entre le ministère de la justice et les services de santé du secteur privé, en raison de la pénurie nationale de médecins du travail.

#### **L'action en faveur du personnel en situation de handicap**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion est entièrement exécutée et gérée de manière déconcentrée par les DIR-SG. Le ministère a ouvert et recruté 9 postes de référents handicaps et qualité de vie au travail répartis au sein des départements des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) au sein des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG). Déployé sur l'ensemble du territoire national, ils ont un rôle d'impulsion, de conseil et d'assistance en ce qui concerne la politique de recrutement, d'accueil, d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement (mobilité, reconversion professionnelle...) des personnels en situation de handicap du ressort de leur DRHAS. En sus de leurs missions, ces référents animent, appuient et accompagnent le réseau des 600 référents handicap locaux déployés sur le territoire national. L'ensemble de ces agents dédiés à la politique handicap s'inscrit dans la stratégie RH ministériel et plus particulièrement dans le cadre de l'axe du renforcement de la politique du handicap.

A compter de 2020, le ministère a pour objectif d'harmoniser l'ensemble des processus de gestion (comptable, recrutement, déclaration, ...) liés au handicap. Pour ce faire, un travail en collaboration avec les systèmes d'informations des ressources humaines (SIRH) et l'ensemble de ses directions a débuté avec pour objectif une consolidation global des données du handicap.

La pérennisation des actions en faveur de la politique d'insertion du ministère de la justice se confirme par les efforts importants réalisés en terme de recrutement des personnes en situation de handicap : le taux d'emploi est passé de 4.84% à 6.57% entre 2012 et 2020.

Composé exclusivement de Titre 3, l'activité « des actions en faveur du personnel handicapé » est dotée en LFI 2020 d'un budget de 2,64 M€ en AE/CP. Le réalisé est de 2,43 M€ en AE et 2,29 M€ en CP, soit une consommation respective par rapport à la LFI en AE/CP de 92 % et 86 %.

Cet écart à la LFI se justifie par l'impact de la Covid19 sur la conduite de l'activité « action en faveur du personnel handicapé ». En effet, les personnes en situation de handicap ont d'une part été amenée à télé-travailler davantage et, d'autre part, ces personnes ont eu moins recours à l'auxiliariat en milieu professionnel et aux prestations de transport.



## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)</b>					<b>737 000</b>	<b>737 000</b>
Transferts					737 000	737 000
<b>APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 413 093</b>	<b>13 413 093</b>	<b>13 200 000</b>	<b>13 200 000</b>
Subventions pour charges de service public	13 000 000	13 000 000	13 413 093	13 413 093	13 200 000	13 200 000
<b>Mission de recherche "Droit et Justice" (P310)</b>	<b>557 750</b>	<b>557 750</b>	<b>630 000</b>	<b>770 000</b>	<b>604 800</b>	<b>746 900</b>
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Transferts	507 750	507 750	530 000	670 000	504 800	646 900
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>153 000</b>	<b>153 000</b>			<b>103 000</b>	<b>103 000</b>
Subventions pour charges de service public	103 000	103 000			14 000	14 000
Transferts	50 000	50 000			89 000	89 000
<b>Total</b>	<b>13 710 750</b>	<b>13 710 750</b>	<b>14 043 093</b>	<b>14 183 093</b>	<b>14 644 800</b>	<b>14 786 900</b>
Total des subventions pour charges de service public	13 153 000	13 153 000	13 513 093	13 513 093	13 314 000	13 314 000
Total des transferts	557 750	557 750	530 000	670 000	1 330 800	1 472 900

Concernant l'APIJ, le montant de la SCSP au titre de la LFI 2020 s'élevait à 13 413 k€. A cette inscription a été appliquée la réserve de précaution, la SCSP versée à l'APIJ au titre de l'année 2020 étant au final arrondie à la somme de 13 200 k€.

Concernant le GIP MRDJ, le montant de la SCSP au titre de la LFI 2020 s'élevait à 100 k€. auquel il faut ajouter 530 k€ en AE et 670 k€ en CP au titre des crédits d'intervention (transfert) destinés au financement des conventions de recherche. Il est à noter que la réserve de précaution n'a été appliquée qu'aux seuls crédits d'intervention. Les crédits versés au GIP MRDJ représentent donc 100 k€ au titre de la SCSP et 505 k€ d'AE pour 647 k€ de CP pour les crédits d'intervention.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice	Réalisation 2019	0	120	2	2	0	0
	Prévision 2020	0	136	2	0	0	0
	Réalisation 2020	0	127	1	0	1	0
Mission de recherche "Droit et Justice"	Réalisation 2019	4	1	0	0	0	0
	Prévision 2020	4	1	0	0	0	0
	Réalisation 2020	4	2	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>121</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>4</b>	<b>137</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	4	129	1	0	1	0

\* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2020 *</b>	<b>137</b>	<b>129</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

\$@FwLOStyle(styleB3Programme, non)

## OPÉRATEURS

### APIJ - AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Pour le compte du ministère de la justice et de ses établissements publics et dans les conditions définies par convention, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a pour missions :

- de réaliser toute étude et analyse préalable relative aux investissements immobiliers ainsi qu'à l'entretien et à la valorisation du patrimoine du ministère de la justice ;
- d'assurer la réalisation d'opérations de construction ou de réhabilitation ;
- de mener à bien toute mission d'assistance dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier.

Le contrat d'objectifs et de performance 2018-2020 s'est inscrit dans le contexte d'une évolution notable du plan de charge de l'Agence et d'une activité maintenue à un niveau élevé, en lien avec les importants investissements immobiliers consentis par l'Etat.

La poursuite des études ou des travaux déjà engagés dans le précédent contrat triennal a permis la livraison entre 2018 et 2020 des opérations suivantes :

- le centre de détention de Paris-La Santé (création de 800 nouvelles places) ;
- le QSL-SPIP de Nanterre (création de 92 nouvelles places) ;
- le palais de justice de Lons-le-Saunier ;
- le palais de justice de Pointe-à-Pitre ;
- le palais de justice de Saint-Malo ;
- l'extension du palais de justice de Saint-Martin ;
- l'extension du palais de justice de Douai ;
- le palais de justice de Poitiers ;
- le palais de justice de Lisieux.

L'Agence a par ailleurs poursuivi l'ensemble des opérations engagées, sur les champs d'activité judiciaire comme pénitentiaire, au titre de décisions d'investissement antérieures au programme immobilier pénitentiaire « 15 000 » et à la loi de programmation judiciaire de 2018.

#### Lancement du Plan immobilier pénitentiaire :

L'engagement du président de la République de donner les moyens de l'encellulement individuel et de construire pour cela 15 000 places de prison supplémentaires sur deux quinquennats s'est traduit par la présentation, le 18 octobre 2018 par la garde des Sceaux, du plan immobilier pénitentiaire. Ce plan prévoit la création de :

- 24 établissements pénitentiaires ;
- deux extensions de capacité d'établissements existants ;
- 16 structures d'accompagnement vers la sortie (SAS).

Soit 7 000 nouvelles places de détention livrées ou en chantier d'ici à la fin du quinquennat 2017-2022 et, pour la période 2023-2027, 8 000 places de détention à lancer réparties sur 16 nouveaux établissements.

L'Agence a intégré cette commande hors norme à son plan de charge en mobilisant ses équipes opérationnelles, ses services experts et en déployant un pilotage managérial adapté. Son organisation lui a permis de mener concomitamment les opérations de maîtrise foncière, les procédures relatives à la réglementation environnementale et la conduite des projets de bâtiments, tout en s'inscrivant dans une approche renouvelée des programmes pénitentiaires.

A la fin de l'année 2020 :

- les contrats des 8 grands établissements du programme 7 000 et des 2 extensions de capacité ont été attribués, 7 chantiers sont d'ores et déjà en travaux, pour un total de plus de 4 700 places ;

- les études de conception de 13 structures d'accompagnement vers la sortie sont enclenchées, la grande majorité des chantiers vont ouvrir dans le courant du premier semestre 2021, pour un total de plus de 1 700 places ;
- les 5 projets de la première vague du programme 8 000 sont enclenchés, et les procédures d'utilité publique sont très engagées, voire terminées. Les procédures de passation des contrats de conception-réalisation ont débuté pour 4 des 5 établissements.

L'Agence a porté une attention toute particulière à la concrétisation des nouveaux projets pénitentiaires que sont les structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). En réponse au souhait du garde des Sceaux que soient développés de petits établissements pénitentiaires orientés vers la prévention de la récidive et situés en milieu urbain, l'Agence a constitué une force de proposition essentielle dans la définition programmatique et architecturale de ces nouveaux lieux de détention. La formalisation du programme des SAS en 2018 a rendu possible la préparation et le lancement des appels d'offres qui ont permis de signer, dès 2019, des contrats pour la réalisation de 11 de ces structures novatrices.

La réalisation simultanée de ces structures, avec l'objectif ambitieux d'une livraison en 2022, a par ailleurs amené l'Agence à mettre en place un dispositif managérial et organisationnel spécifique, pour assurer un pilotage efficace et homogène de ces projets singuliers :

- la mobilisation prioritaire de la direction de la programmation et de la prospective pour une grande réactivité aux orientations programmatiques du cabinet de la garde des Sceaux et de l'administration pénitentiaire ;
- l'affectation des projets de manière groupée au sein d'un nombre limité de directions de programme et regroupement de certains projets (lots) présentant des similitudes ;
- la spécialisation d'un agent dans chaque service support (juridique, programmation, foncier) ;
- la mise en place de revues de projets SAS mensuelles réunissant les directions de programme et les services support concernés ;
- le recours généralisé à des accords-cadres pour les prestations d'assistants à maîtrise d'ouvrage.

#### Une activité soutenue en matière judiciaire

L'important programme immobilier judiciaire confié à l'Agence et annoncé au début de l'année 2019, prévoit la conduite d'opérations immobilières ou l'élaboration de schémas directeurs de 16 sites judiciaires, en complément des 13 opérations déjà en phase d'études, de conception ou de travaux au titre de décisions d'investissement antérieures.

L'APIJ s'est parallèlement fortement investie, durant la période triennale 2018-2020 couvrant le contrat d'objectifs de moyens, ou triennal, dans l'élaboration d'une nouvelle version du programme générique fonctionnel intégrant les impacts immobiliers de la réforme judiciaire et répondant aux évolutions des besoins en termes d'usage (séparation des zones tertiaires des espaces publics, mutualisation des espaces d'accueil et d'audience, regroupement des fonctions tertiaires par pôles d'activités...).

L'opération de rénovation du palais historique de l'Île de la Cité a franchi des étapes significatives au cours du triennal 2018-2020, qui a vu :

- le redéploiement des services de la cour d'appel et de la cour de cassation au sein du palais de justice historique, consécutif au déménagement du tribunal judiciaire sur le site des Batignolles ;
- la signature du contrat de maîtrise d'œuvre confié à l'architecte en chef des monuments historiques pour les premières phases d'études relatives aux travaux de mise aux normes et de mise à niveau technique du site ;
- la mise en place d'une organisation interministérielle permettant la coordination immobilière des trois occupants du site (Chancellerie pour le palais de Justice, ministère de la Culture et Centre des monuments nationaux pour la Conciergerie et la Sainte-Chapelle, ministère de l'Intérieur et Préfecture de police pour le « 36 quai des Orfèvres ») ;
- la poursuite des études de restructuration du palais de justice historique de l'Île de la Cité, ayant abouti à la validation du phasage de travaux envisagé dans le cadre des instances interministérielles. Ce phasage de travaux ainsi que le financement de nouvelles phases d'études ont été entérinés par la signature d'un avenant à la convention interministérielle en novembre 2020.

L'ensemble de ces accomplissements se sont déroulés parallèlement à l'opération de construction de la salle d'audience provisoire « Grand procès », dont la commande et la livraison auraient eu lieu dans les bornes calendaires 2018-2020 si la crise sanitaire et l'interruption de chantier associée n'étaient pas intervenues (commande passée en novembre 2018, livraison de la salle, du circuit sécurisé et d'opérations annexes prévue en mai 2021).

#### Conséquences de la situation sanitaire :

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

Concernant la gestion 2020, la crise sanitaire a eu comme principale conséquence un ralentissement de l'activité durant le premier confinement. D'un point de vue budgétaire, les impacts sont peu nombreux :

- achat de matériel pour déployer le télétravail dès le premier jour du confinement : déploiement d'un système de visioconférences fiables (7 500 €) ;
- achat de masques, gels, de plexiglas, extension de la prestation de ménage sur les deux sites pour répondre aux préconisations sanitaires (20 000 €).

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>13 413</b>	<b>13 413</b>	<b>13 200</b>	<b>13 200</b>
Subventions pour charges de service public	13 000	13 000	13 413	13 413	13 200	13 200
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>13 413</b>	<b>13 413</b>	<b>13 200</b>	<b>13 200</b>

En gestion 2020, la différence entre la programmation en LFI de la SCSP de l'APIJ, à hauteur de 13,413 M€ et son exécution, à hauteur de 13,200 M€, s'explique par l'application de la réserve de précaution pour un montant de 213 k€.

**COMPTE FINANCIER 2020****Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	10 283	9 041	Subventions de l'État	13 200	13 200
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>666</i>	<i>751</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>13 200</i>	<i>13 200</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 621	4 015	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	210	210
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	260	278	Revenus d'activité et autres produits	30	128
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>260</i>	<i>272</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>6</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>4</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>74</i>
<b>Total des charges</b>	<b>13 904</b>	<b>13 057</b>	<b>Total des produits</b>	<b>13 440</b>	<b>13 538</b>
Résultat : bénéfice		481	Résultat : perte	464	
Total : équilibre du CR	13 904	13 538	Total : équilibre du CR	13 904	13 538

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	204		Capacité d'autofinancement		681
Investissements	128	184	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		67
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>332</b>	<b>184</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>748</b>
Augmentation du fonds de roulement		564	Diminution du fonds de roulement	332	

\* Voté

Malgré la sous-consommation constatée en comparaison à la prévision du budget initial, la gestion 2020 est marquée par une hausse des dépenses de personnel preuve de la montée en puissance de l'Agence sur les opérations immobilières confiées par le ministère de la justice.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement sont marquées par une baisse en comparaison à la gestion 2019, certains postes ayant été impactés par les conséquences de la crise sanitaire à commencer par les frais de déplacement.

Enfin, concernant les dépenses d'investissement, les dépenses réalisées dans le cadre du renouvellement du parc informatique par l'achat notamment de PC portables ont facilité le déploiement du télétravail.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 283	10 283	9 774	9 774
Fonctionnement	2 960	3 361	2 396	2 910
Intervention	0	0	0	0
Investissement	128	128	72	108
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>13 371</b>	<b>13 772</b>	<b>12 242</b>	<b>12 792</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	666	666	751	751

\* Voté

## Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>13 440</b>	<b>13 496</b>
Subvention pour charges de service public	13 200	13 200
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	30	86
Recettes propres	210	210
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 440</b>	<b>13 496</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>704</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>332</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Masse salariale	10 283 9 774	0	0	0	0	0	0	0	0	10 283 9 774
Opérations judiciaire	0 0	1 480	1 681	0	0	64	64	1 544	1 745	1 234 1 509
Opérations pénitentiaires	0 0	1 480	1 681	0	0	64	64	1 544	1 745	1 234 1 509
<b>Total</b>	<b>10 283 9 774</b>	<b>2 960</b>	<b>3 361</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>128</b>	<b>13 371</b>	<b>13 772</b>	<b>12 242</b> <b>12 792</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>332</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	238 999	174 267
Autres décaissements non budgétaires	0	-26
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>239 331</b>	<b>174 241</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 704</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 704
<b>Total des besoins</b>	<b>239 331</b>	<b>176 945</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>704</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	238 999	176 241
Autres encaissements non budgétaires	0	1
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>238 999</b>	<b>176 945</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>332</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	332	0
<b>Total des financements</b>	<b>239 331</b>	<b>176 945</b>

\* Voté

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit, dans le cadre d'un mandat, pour le compte du ministère de la justice. Ces opérations se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie globale de l'établissement.

Dans le tableau d'équilibre financier, ces opérations pour compte de tiers représentent 174,3 M€ en décaissements (besoins) pour 176,2 M€ en recettes (financements).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>122</b>	<b>138</b>	<b>128</b>
– sous plafond	120	136	127
– hors plafond	2	2	1
<i>dont contrats aidés</i>	2		
<i>dont apprentis</i>			1
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En dépit d'une consommation en hausse, la gestion 2020 reste marquée par une sous-consommation du plafond de l'organisme en raison d'un contexte de forte mobilité dans un marché du travail très concurrentiel.

## MISSION DE RECHERCHE "DROIT ET JUSTICE"

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission de recherche Droit et Justice », structure autonome dotée de la personnalité morale, tire l'essentiel de ses ressources des subventions du ministère de la justice. La Mission a pour but de favoriser la constitution et la mobilisation d'un potentiel de recherche pluridisciplinaire sur l'ensemble des questions intéressant la justice et le droit, à partir d'un programme scientifique établi en étroite concertation avec ses membres



**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

fondateurs, au premier rang desquels le ministère de la justice. Le GIP joue un rôle de trait d'union entre le monde de la recherche et celui de la justice en transformant la demande administrative de connaissances, pour une grande partie issue du ministère de la justice, en une offre scientifique de recherche adressée à des équipes relevant le plus souvent de l'université et du CNRS.

En dépit du contexte sanitaire, le GIP MRDJ a continué en 2020 à engager de nouvelles dépenses qui se répartissent entre des conventions de recherche, des subventions pour des aides à la publication d'ouvrages ou encore des subventions pour l'organisation de colloques.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>					<b>11</b>	<b>11</b>
Transferts					11	11
<b>P101 – Accès au droit et à la justice</b>	<b>13</b>	<b>13</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts	13	13			2	2
<b>P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice</b>	<b>558</b>	<b>558</b>	<b>630</b>	<b>770</b>	<b>605</b>	<b>747</b>
Subventions pour charges de service public	50	50	100	100	100	100
Transferts	508	508	530	670	505	647
<b>Total</b>	<b>570</b>	<b>570</b>	<b>630</b>	<b>770</b>	<b>618</b>	<b>760</b>

Les financements apportés au GIP MRDJ par le programme 310 correspondent, dans un premier temps, à la subvention pour charges de service public pour 100 k€ en AE/CP, et aux crédits d'intervention (transferts) nécessaires au financement des conventions de recherche pour 505 k€ en AE et 647 k€ en CP.

Concernant les montants inscrits pour les programmes 101, pour 2 k€ en AE/CP, et 107, pour 11 k€ en AE/CP, ces derniers correspondent à un co-financement versé dans le cadre de la convention de recherche n°20-09 « les effets de la justice restaurative en France » pilotée par Mesdames GRIVEAUD et LEFRANC.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	79	88	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	747 100 647	607 100 507
Fonctionnement autre que les charges de personnel	38	576	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	650	477	Autres subventions	20	26
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		543 543	Revenus d'activité et autres produits  <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		508 508
<b>Total des charges</b>	<b>767</b>	<b>1 141</b>	<b>Total des produits</b>	<b>767</b>	<b>1 141</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	767	1 141	Total : équilibre du CR	767	1 141

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		35
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>			<b>Total des ressources</b>		<b>35</b>
Augmentation du fonds de roulement		35	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Depuis 2019, le compte financier du GIP MRDJ fait apparaître des dépenses de personnel relatives notamment à la prise en charge directe du poste de responsable administratif et financier. En 2020, les dépenses de personnel représentent 88 k€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le GIP MRDJ a engagé une somme inférieure à sa prévision du budget initial à hauteur de 34 k€, hors amortissements, en raison notamment de la situation sanitaire.

Enfin, concernant les crédits d'intervention, il est habituel que les conventions de recherche fassent l'objet d'un échancier de paiement sur plusieurs exercices, ce qui explique la sous-consommation constatée en compte financier 2020 à hauteur de 477 k€ contre une prévision de 650 k€.

Concernant les recettes, les crédits d'intervention versés au GIP MRDJ durant l'exercice 2020 proviennent principalement du P310.

**Conduite et pilotage de la politique de la justice**

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Études et recherches	0 0	0 0	576 431	0 0	<b>576</b> <b>431</b>
Fonctions support (fonctionnement)	79 88	38 34	0 0	0 0	<b>117</b> <b>121</b>
Pilotage des recherches	0 0	0 0	10 0	0 0	<b>10</b> <b>0</b>
Prix Carbonnier	0 0	0 0	5 8	0 0	<b>5</b> <b>8</b>
Prix Vendôme	0 0	0 0	12 2	0 0	<b>12</b> <b>2</b>
Valorisation des recherches	0 0	0 0	47 35	0 0	<b>47</b> <b>35</b>
<b>Total</b>	<b>79</b> <b>88</b>	<b>38</b> <b>34</b>	<b>650</b> <b>477</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>767</b> <b>598</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
– sous plafond	1	1	2
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		4	4
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

A compter de la gestion 2019, le GIP recrute et rémunère directement l'ETPT inscrit sous plafond. Le nombre de mises à disposition de personnels par le ministère de la justice a diminué d'un ETPT entre 2019 et 2020.

La gestion 2020 a été marquée par un transfert en gestion de 0,88 ETPT du ministère de la justice vers son organisme afin de tenir compte d'un besoin ponctuel. Ce transfert n'a pas vocation à être maintenu en 2021.